

après-toe

vzw
asbl

Service de guidance à domicile



Rapport annuel 2025



Avant-propos

À travers ce rapport annuel, nous revenons sur une année intense et riche de sens pour Aprèstoe. En 2025, nous avons accompagné 97 adultes et 147 enfants. Derrière ces chiffres se trouvent autant de parcours de femmes, d'enfants et de familles qui tentent de se reconstruire après des situations de violence, de perte, de rupture, de précarité de logement et de surcharge administrative et/ou psychosociale. Leurs trajectoires rappellent chaque jour la nécessité de notre accompagnement.

La réalité de notre public est claire : la grande majorité des familles est composée de mères seules, qui assument presque entièrement la prise en charge de leurs enfants. Dans la plupart des situations, cette responsabilité est assumée à temps plein ou en grande partie, souvent dans un contexte de vulnérabilité et après des expériences de violences conjugales et/ou intrafamiliales. Cela nécessite non seulement un soutien pratique, mais aussi du temps, de la confiance et une présence continue pour permettre une reconstruction durable.

Un logement stable et adapté constitue la base de tout. Pourtant, nous constatons quotidiennement l'ampleur du fossé entre le droit au logement et la réalité bruxelloise. Comme développé dans le texte consacré au logement dans ce rapport, trouver un logement abordable et adéquat reste particulièrement difficile pour de nombreuses familles. Le logement est bien plus qu'un toit : il garantit la stabilité d'un foyer, les chances de développement des enfants et la possibilité de se projeter à nouveau dans l'avenir.

Les limites structurelles dans le domaine de l'aide et de l'accueil ont également été mises en lumière dans un dossier ayant fait l'objet d'un article dans De Standaard en 2025. Cet article, repris intégralement plus loin dans ce rapport, illustre comment familles et professionnel-le-s se retrouvent parfois bloqué-e-s dans des systèmes marqués par de longues listes d'attente, des procédures complexes et un manque de solutions adaptées, même dans des situations d'urgence.

Dans ce contexte, les solutions de logement temporaire restent essentielles dans notre travail. Les projets Philanthropie et Tilleul offrent aux familles une étape intermédiaire indispensable lorsqu'un accès immédiat au marché du logement n'est pas possible. Ils apportent sécurité et stabilité, tout en mettant en évidence les limites structurelles du système actuel.

L'année 2025 a également été marquée par un contexte politique difficile. Bruxelles est restée longtemps sans gouvernement pleinement opérationnel, ce qui a freiné la prise de décisions structurelles. Ce manque de cadre se fait sentir sur le terrain, où les besoins continuent d'augmenter.

Avec l'installation d'un nouveau gouvernement bruxellois en 2026, de nouvelles perspectives s'ouvrent. Nous espérons que cette nouvelle législature s'engagera résolument en faveur d'un renforcement du secteur de l'aide aux personnes sans abri et sans chez-soi, ainsi que des domaines qui y sont étroitement liés, tels que le logement, la santé mentale et la lutte contre la pauvreté, afin de permettre la mise en place de solutions structurelles pour les personnes vulnérables.

Chez Aprèstoe, nous poursuivons chaque jour notre engagement pour soutenir les familles dans leur recherche de stabilité, de sécurité et d'autonomie. Ce rapport ne présente pas uniquement des chiffres, mais témoigne avant tout de la réalité à laquelle de nombreuses familles bruxelloises sont confrontées.

Je souhaite enfin remercier les membres de l'équipe d'Aprèstoe pour leur dévouement quotidien, leur professionnalisme et leur implication. Leur flexibilité, leur engagement et l'attention portée aux familles font toute la différence, souvent dans des situations complexes et exigeantes. Je tiens également à remercier nos partenaires qui, avec nous, rendent ce soutien possible.

Sarah Vanempten

Directrice ASBL Aprèstoe



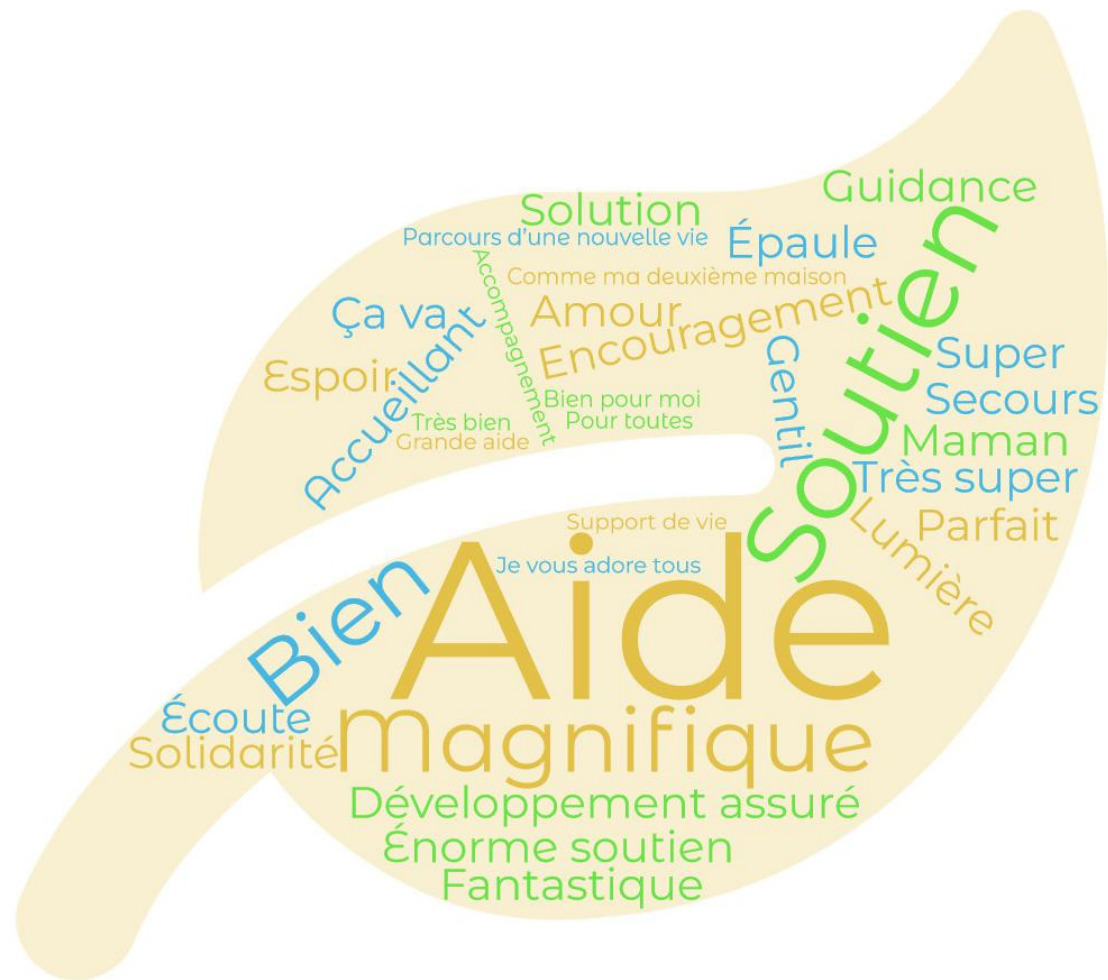


Table des matières

Aprèstoe	10	Et plus encore...	76
Historique	10	Adhésions	76
Missions	10	Administration, collaborateur·trice·s, formations et concertations	76
Public-cible	11	Réseau	82
Méthodologie	12	Annexe	88
<i>Accompagnement intégral sur mesure</i>	13	Relevé mensuel du nombre de dossiers actifs chez Aprèstoe	88
<i>Soutien à la parentalité</i>	13		
Aprèstoe en chiffres	14		
<i>Personnes accompagnées</i>	14		
<i>Accompagnements</i>	16		
<i>Chiffres adultes</i>	22		
<i>Chiffres enfants</i>	33		
Occupations temporaires	36		
Projet Philanthropie	36		
<i>Philanthropie en chiffres</i>	37		
Projet Tilleul	46		
<i>Tilleul en chiffres</i>	47		
Un logement adéquat à Bruxelles : un fossé entre droit et réalité	58		
Reconstitution : comment une fillette de 11 ans a été victime de viol à deux reprises	64		
Politique de qualité : évaluation des objectifs 2025	72		



Aprèstoe, c'est...





Aprèstoe

Historique

L'ASBL Aprèstoe a été fondée en juin 2014 par Porte Ouverte et Talita, deux maisons d'accueil actives dans le secteur de l'aide aux personnes sans abri. Ces institutions offrent depuis des années un hébergement et un accompagnement psychosocial aux femmes, avec ou sans enfants, en difficulté.

La création d'Aprèstoe est née du constat que certaines femmes, avec ou sans enfants, après un séjour en maison d'accueil, frappent à nouveau à la porte pour toutes sortes de questions ou ont besoin d'une guidance à domicile et éventuellement d'un soutien à la parentalité. De nombreuses femmes qui quittent une maison d'accueil se retrouvent très isolées car c'est bien souvent la première fois qu'elles habitent seules. Les maisons d'accueil ne disposent pas du temps nécessaire pour répondre de manière adéquate à ces demandes extérieures.

Le cadre d'Aprèstoe, en tant que service de guidance à domicile, crée l'espace et prend le temps d'apporter un soutien structurel et à long terme aux personnes vulnérables afin de les rendre plus autonomes.

Depuis la nouvelle ordonnance du 14 juin 2018 relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri, les maisons d'accueil offrent également un service de post-hébergement de 3 mois (renouvelable une fois) aux personnes qui viennent de quitter la maison d'accueil. Cependant, en raison des problématiques auxquelles les personnes sont confrontées, cette période est insuffisante pour que certaines puissent continuer seules. Après cette étape, les maisons d'accueil peuvent faire appel à Aprèstoe pour prendre le relais pendant une période plus longue.

Missions

Aprèstoe aborde les problèmes psychosociaux, relationnels, administratifs, financiers, matériels et juridiques des familles et propose un accompagnement dans différents domaines de vie, tels que l'administration, le travail/la formation, les finances, le soutien à la parentalité, la justice, le droit de séjour en Belgique, le logement, la santé...

Aprèstoe est synonyme d'un accompagnement intégral et sur mesure qui met l'accent sur le renforcement de l'autonomie et de la résilience ainsi que sur le maintien du logement, et ce toujours à la demande de la personne accompagnée.

Aprèstoe établit les bases d'une relation de confiance en accordant du temps, de l'attention et de la confiance et en accompagnant la personne dans tous les domaines de vie où se situent ses problèmes et ceux de ses enfants. Cet accompagnement tient toujours compte de leur environnement proche et sociétal. La création d'un réseau sur lequel la personne peut s'appuyer pour des questions spécifiques est au cœur de l'accompagnement. Si notre service ne dispose pas de l'expertise nécessaire, la personne est orientée vers un service spécialisé, de préférence à proximité.

Public-cible

Aprèstoe s'adresse aux femmes, avec ou sans enfants et aux couples (sans limite d'âge), qui, temporairement ou à long terme et en raison de circonstances très différentes, ont besoin d'une guidance adaptée à domicile. Certaines personnes ont été hébergées temporairement en maisons d'accueil, d'autres bénéficient d'un accompagnement de prévention pour éviter la perte de leur logement.

Ce sont des familles qui, suite à une période de sans-abrisme, sont très fragilisées et dont la vie familiale a été gravement perturbée par des conflits, des pertes de contacts, l'absence de réseau... Ces personnes ont souvent de faibles revenus, un risque d'endettement et des possibilités limitées d'accéder au marché locatif et à celui de l'emploi, aux activités extrascolaires ou de vacances pour leurs enfants. Il s'agit souvent d'une combinaison de vulnérabilités personnelles, relationnelles et sociales souvent accompagnées de situations multi-problématiques (problèmes conjugaux, familiaux, personnels, psychologiques, matériels et financiers...).

La grande majorité des personnes accompagnées sont des victimes de violences domestiques et/ou des parents seuls. Il s'agit presque toujours de personnes très isolées, qui ont dû endurer la violence de leur ex-partenaire tout en prenant soin des enfants. Elles ont rarement eu l'occasion de se développer sur le plan personnel et ont peu ou pas d'expérience professionnelle. Ces personnes manquent souvent de confiance en elles et ne croient pas en leurs propres capacités. Dans le cas des mères célibataires, leur attention se porte souvent en premier lieu sur les enfants, de sorte qu'elles assument principalement leur rôle de mère et se mettent au second plan. Il est important de les valoriser dès le début de l'accompagnement et de renforcer leur estime de soi.

Le sans-abrisme auquel notre public a été confronté est une situation dans laquelle une personne n'a pas de logement, mais n'a en plus pas de réseau social et/ou de revenu. À côté du logement et du revenu, la précarité du réseau, le niveau d'éducation, la fragilité psychologique et le manque de confiance en soi sont autant de raisons qui contribuent à leur pauvreté.



Méthodologie

Les services d'aide aux personnes sans abri et sans chez-soi peuvent introduire une demande d'aide dès que la personne a trouvé un logement dans la Région de Bruxelles-Capitale. Les nouvelles demandes sont d'abord examinées en réunion d'équipe. Une fois la demande acceptée, une discussion ouverte est organisée à Aprèstoe avec la personne et son ou sa référent·e de la maison d'accueil. L'objectif de cette rencontre est de discuter du parcours de la personne, du déroulement de son séjour en maison d'accueil et de la manière dont nous travaillerons ensemble dans le cadre d'Aprèstoe. La situation administrative est ensuite esquissée. Les projets, la demande d'aide, les besoins, les possibilités et les difficultés de tous les membres de la famille sont expliqués et une première visite à domicile est planifiée. Au début du suivi, une convention d'accompagnement est signée entre les deux parties.

L'intensité de l'accompagnement évolue dans le temps. En commençant par un accompagnement très intensif (plusieurs contacts par semaine) vers intensif (1 contact par semaine) et finalement vers un accompagnement de soutien (1 contact par mois). Ce dernier type d'accompagnement concerne souvent des personnes accompagnées depuis longtemps et qui ont déjà acquis un certain degré d'autonomie.

L'accompagnement se déroule de manière alternée entre visites à domicile et entretiens dans les bureaux d'Aprèstoe. Cela peut également dépendre de la nature des démarches socio-administratives à entreprendre. Aprèstoe accompagne les personnes à leurs rendez-vous au CPAS, à l'école des enfants, chez leur jobcoach, avocat, médecin ou psychologue... En fonction de la demande de la personne, nous pouvons donc l'accompagner pour la soutenir, car il est souvent difficile pour les personnes accompagnées de faire le premier pas. Cette manière de procéder permet de responsabiliser la personne accompagnée à respecter les rendez-vous, à venir à temps ou à annuler le rendez-vous si celui-ci ne peut avoir lieu.

Accompagnement intégral sur mesure

L'objectif premier d'Aprèstoe est d'offrir une écoute et un soutien aux personnes vulnérables. Nous cherchons ensemble des réponses à leurs questions et besoins, tout en respectant leur propre rythme. Nous voulons renforcer l'autonomie et les capacités propres de chacune et faire en sorte que les personnes et les enfants se sentent bien dans leur logement et dans leur environnement. Souvent, ces personnes ont été fort isolées et ont vécu dans des conditions précaires. Cette vulnérabilité entraîne des difficultés dans l'accomplissement de tâches de la vie quotidienne. Nous essayons de leur redonner confiance en elles et de renforcer leur indépendance.

Soutien à la parentalité

Nous sommes un point de contact pour les parents et prêtons une attention particulière à leurs questions sur l'éducation des enfants. Nous tenons compte de leurs difficultés, souhaits et besoins et engageons un dialogue ouvert afin de trouver une réponse adaptée et sur mesure.

Nous soutenons le réseau existant du parent et le rôle de tous les services impliqués. Nous présentons au(x) parent(s) l'éventail existant de services de soutien à la parentalité accessibles, peu coûteux, non stigmatisants et de préférence proches de son(leur) logement. Avec le(s) parent(s), nous établissons des contacts et les accompagnons vers le premier rendez-vous.

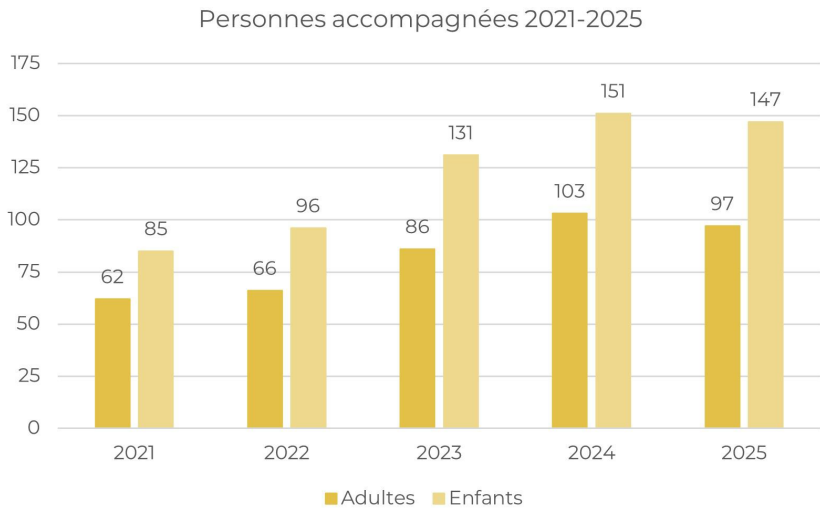
Les visites à domicile sont très importantes dans le cadre de l'accompagnement, car elles nous permettent d'observer la dynamique familiale et le développement des enfants. Nous essayons autant que possible de donner une place aux enfants dans l'accompagnement et, si nécessaire, nous pouvons également travailler en binôme.



Aprèstoe en chiffres

Personnes accompagnées

En 2025, Aprèstoe a accompagné 97 adultes et 147 enfants, une légère baisse par rapport à l'année précédente qui pourrait s'expliquer par une diminution des ouvertures de dossiers. Une analyse plus détaillée est présentée dans la partie Accompagnements.



Origine des demandes

La grande majorité des personnes que nous accompagnons viennent de quitter une maison d'accueil. Chaque année nous avons de plus en plus de collaborations avec différents services du secteur de l'aide aux personnes sans abri et sans chez-soi. Les équipes de ces services sont les mieux placées pour déterminer quelles sont les personnes qui pourraient bénéficier d'un accompagnement d'Aprèstoe.

Origine des demandes	%
Maison d'accueil	67
Occupation temporaire	18
La personne même	8
Service de guidance à domicile	3
Centre de jour	2
Service d'accompagnement en accueil familial	1
Service d'aide aux justiciables	1

Huit personnes ont fait une demande d'accompagnement de manière indépendante. Ces demandes proviennent des membres de la famille des personnes que nous accompagnons, il s'agit souvent du compagnon/de la compagne ou d'enfants devenus majeur·e·s.

Nous constatons également une augmentation des accompagnements de familles ayant pu quitter nos projets d'occupation temporaire Philanthropie et Tilleul. Bien que ces personnes aient pu accéder à un logement plus durable après avoir quitté ces dispositifs, leur situation reste souvent complexe et nécessite un accompagnement continu. L'accès à un logement, bien qu'essentiel, ne garantit pas à lui seul une autonomie durable. De nombreux autres domaines de vie doivent encore être consolidés, et l'installation dans un nouveau quartier constitue un véritable nouveau départ, qui demande du temps, des repères et un accompagnement de proximité.



Accompagnements

Dossiers ouverts et clôturés en 2025

Dossiers ouverts	13
Dont : Réouvertures	2
Occupations temporaires	4
Dossiers clôturés	20
Dont : Clôtures effectives	17
Occupations temporaires	3

En 2025, 13 dossiers ont été ouverts. Parmi ceux-ci, 2 dossiers correspondent à des réouvertures, indiquant la nécessité de reprendre l'accompagnement. Quatre dossiers concernent des familles qui ont pu quitter un de nos projets d'occupation temporaire. Ils garantissent ainsi la continuité de l'accompagnement après le déménagement vers un logement durable.

Par rapport à 2024, moins de nouveaux suivis ont pu être entamés cette année. Cette évolution ne traduit pas une diminution des besoins, mais s'explique par plusieurs éléments liés à la durée des accompagnements, à la complexité croissante de certaines situations et à l'organisation du travail. Elle s'inscrit également dans le cadre de l'agrément d'Aprêstoe, fixé à 80 accompagnements sur base d'une moyenne annuelle, que nous veillons à respecter afin de garantir un suivi de qualité.

Les accompagnements proposés par Aprêstoe s'inscrivent souvent sur plusieurs années et mobilisent les équipes sur le long terme. Une fois un certain nombre de suivis atteint, l'ouverture de nouveaux accompagnements dépend directement des situations qui se clôturent. Cette dynamique reste évolutive : la nature des dossiers clôturés et l'évolution des situations en cours influencent les possibilités d'ouverture, qui peuvent ainsi varier d'une année à l'autre.

La complexité croissante des situations rencontrées implique des investissements particulièrement importants, avec des suivis rapprochés, des interventions fréquentes et des coordinations étroites avec de nombreux partenaires. Ces situations mobilisent une part importante du temps et des ressources de l'équipe, ce qui réduit les possibilités d'accueillir de nouvelles personnes dans le même laps de temps.

Afin de pouvoir accompagner les situations les plus lourdes le mieux possible, tout en ménageant les membres de l'équipe, nous avons mis en place le travail en binôme. Ce mode de fonctionnement permet d'assurer un accompagnement plus solide et plus sécurisant pour les personnes suivies tout en répartissant la charge de travail sur 2 travailleur·euse·s référent·e·s. Il implique toutefois une mobilisation plus importante de ressources par situation, ce qui limite le nombre de nouveaux suivis pouvant être entamés, tout en renforçant la qualité et la continuité de l'accompagnement proposé.

17 dossiers ont pu être clôturés en 2025, marquant la fin du suivi pour ces personnes. Nous avons soit atteint les objectifs fixés et/ou la personne accompagnée avait acquis un niveau suffisant d'autonomie, soit d'autres raisons spécifiques au parcours de chaque famille ont justifié la clôture. Par ailleurs, 3 familles accompagnées par Aprêstoe ont été contraintes de quitter leur logement en raison de circonstances exceptionnelles et ont pu être accueillies (provisoirement ou à plus long terme) dans les logements de nos occupations temporaires. Suite à ces déménagements, nous avons clôturé leur dossier chez Aprêstoe. Voir la section "Occupations temporaires" pour de plus amples informations.

Intensité des accompagnements

Le nombre d'accompagnements est un bon indicateur du travail fourni à Aprêstoe. Néanmoins, il est important de distinguer les suivis intensifs des suivis de soutien. Quand un accompagnement commence il est presque toujours intensif. En effet, quand les femmes sortent de maison d'accueil la plupart des domaines de vie (présentés ci-dessous) sont à travailler. Au fur et à mesure la fréquence des entretiens peut diminuer en fonction de l'augmentation de l'autonomie des personnes. Cette fréquence varie en fonction de leurs besoins, demandes et capacités. L'intensité du suivi peut aussi être impactée par des problèmes psychiatriques, psychologiques, des handicaps physiques ou mentaux. Vous verrez dans ce rapport annuel que plus de 80% des personnes que nous accompagnons sont ou ont été victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales. Il est donc évident que les difficultés psychologiques et psychiatriques sont très fréquentes.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance du 14 juin 2018 et de l'arrêté d'application, un nouvel article a été ajouté pour calculer le nombre total de dossiers. Un système de pondération a été mis en place. Les dossiers intensifs sont pondérés à 1,5 et les dossiers de soutien à 0,5.

Intensité des accompagnements	Conventions d'accompagnement		Moyenne annuelle		Dossiers pondérés	
Intensif	43	44%	41	51%	61	75%
Soutien	54	56%	40	49%	20	25%
Total	97	100%	81	100%	81	100%

En 2025, nous avons accompagné 97 familles dont 43 dossiers intensifs et 54 de soutien. Comme certains dossiers sont clôturés en cours d'année et que d'autres sont ouverts tout au long de l'année, nous calculons la moyenne annuelle : 81 dossiers pour 2025, dont 41 intensifs et 40 de soutien. Si nous y appliquons ensuite "la pondération", cela équivaut à 81 dossiers, dont 61 intensifs et 20 de soutien.



La répartition entre accompagnements intensifs et accompagnements de soutien reste globalement stable. Toutefois, ces données doivent être interprétées avec prudence : le système de pondération constitue une moyenne qui ne reflète pas toujours la réalité du terrain. Certaines situations demandent un investissement nettement supérieur à ce que la pondération laisse apparaître, ce qui a un impact important sur la charge de travail des équipes. Ainsi, au-delà des chiffres, l'intensité des accompagnements varie fortement selon les situations et ne peut être entièrement traduite par des indicateurs quantitatifs.

Ratio Déplacement-Bureau

Le ratio déplacement-bureau est établi conformément à l'Arrêté du Collège réuni relatif à l'agrément et au mode de subventionnement des centres d'aide d'urgence et d'insertion. Selon l'article 92, moins de la moitié des entretiens doivent se dérouler au centre de guidance.

Ratio Déplacement-Bureau	%
Déplacement	61
Bureau	39

Nous constatons que la majorité des entretiens ont eu lieu en dehors des bureaux. Ces déplacements comprennent des visites à domicile chez les personnes accompagnées, mais aussi des déplacements auprès de services extérieurs, tels que les tribunaux ou les CPAS, ainsi que des sorties récréatives organisées avec les familles.

Les entretiens au bureau sont principalement réalisés lorsqu'un accompagnement administratif est nécessaire et requiert l'utilisation d'ordinateurs, d'imprimantes et d'autres outils bureautiques pour traiter divers documents et démarches officielles

Durée des accompagnements

Depuis 2023, le rapport annuel du service doit inclure la durée des accompagnements et les motifs pour lesquels des dossiers sont ouverts depuis plus de 5 ans. En effet, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance et de l'arrêté d'application, la durée des accompagnements ne peut plus dépasser 5 ans. L'arrêté d'application nous permet de dépasser cette durée pour un maximum de 15% du total des accompagnements.

Durée des accompagnements	2025	2024
< 5 ans	77%	75%
>= 5 ans	23%	25%

La clôture des suivis reste un défi majeur. Les démarches entreprises avec les familles s'avèrent souvent longues et complexes. Notre travail consiste à favoriser leur autonomie, tout en veillant à garantir des conditions de vie dignes et un accompagnement adapté à chaque situation.

Bien que certains suivis dépassent toujours 5 ans, ils concernent souvent des accompagnements de soutien. Même lorsque les personnes gagnent en autonomie, une présence régulière, une aide ponctuelle ou une vérification restent parfois nécessaires pour assurer leur bien-être et les aider à accomplir certaines démarches dans les meilleures conditions possibles.

Dans ce contexte, nous constatons que la proportion de dossiers dépassant cette durée continue de diminuer légèrement, ce qui témoigne du travail mené par l'équipe pour favoriser l'autonomie des personnes accompagnées. Cet objectif reste néanmoins difficile à atteindre pleinement, compte tenu de la complexité croissante des situations et des réalités de vie rencontrées.

Domaines de travail des accompagnements

Aprèstoe offre un accompagnement sur mesure dans tous les domaines de vie possibles.

Domaine de travail	Nombre de personnes	Domaine de travail	Nombre de personnes
Administratif	94	Soutien à la parentalité	76
Budget	61	Soutien juridique	46
Endettement	36	Soutien psychologique	80
(Ex)partenaire	60	Temps libre	30
Formation	38	Titre de séjour	29
Logement	85	Travail	44
Quartier	26	Vacances	30
Santé	60		

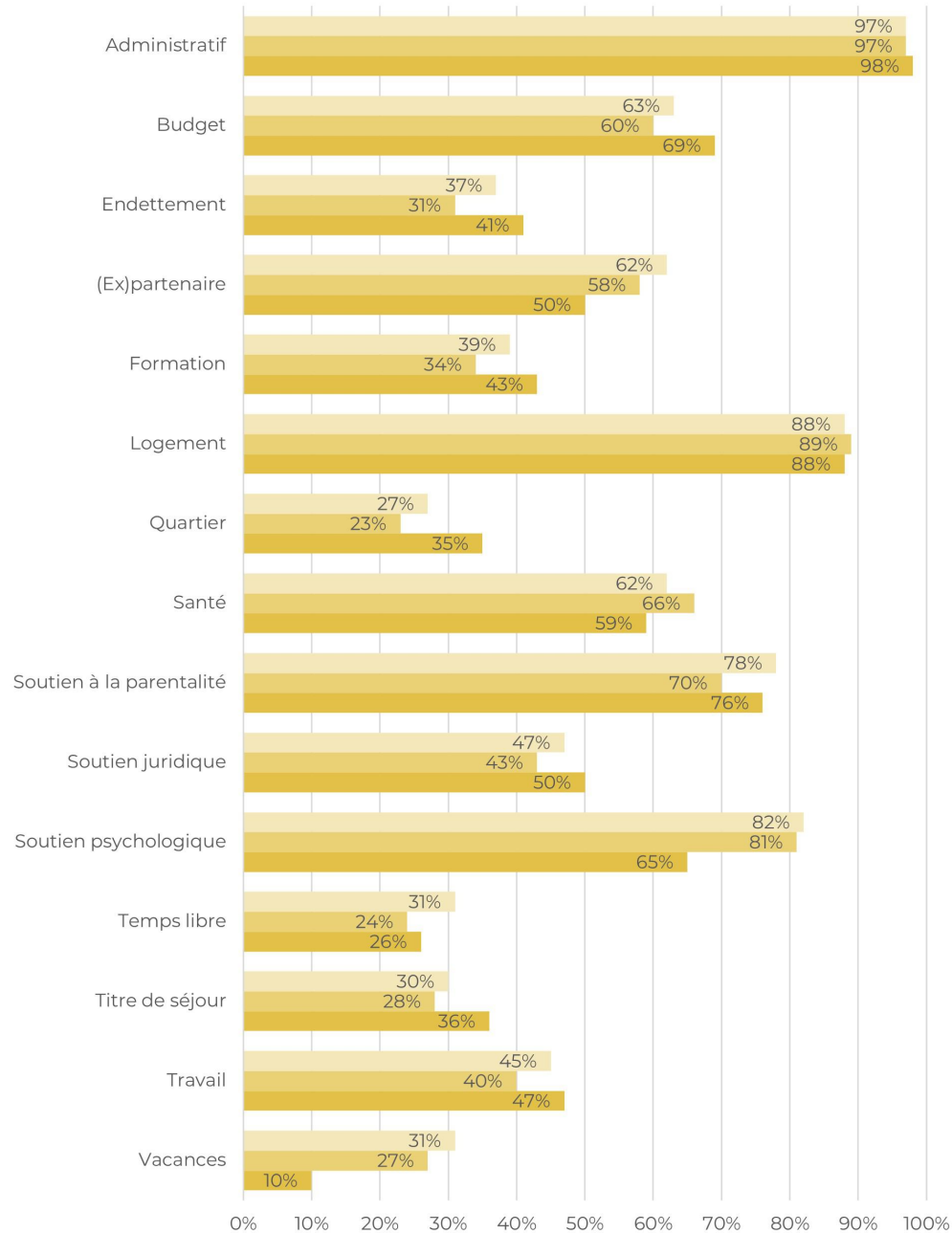
Plusieurs domaines sont toujours travaillés simultanément.

Par rapport à 2024, la répartition des domaines d'accompagnement en 2025 reste globalement stable. Les questions liées aux finances, aux relations familiales ou encore à l'insertion socio-professionnelle continuent d'occuper une place significative dans l'accompagnement. Ces aspects témoignent des défis auxquels les personnes sont confrontées dans leur parcours vers plus de stabilité.



Domaines de travail des accompagnements

■ 2025 (97) ■ 2024 (103) ■ 2023 (86)



La demande d'aide administrative reste la principale demande au sein de nos accompagnements. L'administration est bien sûr un terme large qui va du paiement des factures à la demande d'allocation de logement, en passant par la lecture de courriers et l'inscription pour un logement social. Ce soutien est essentiel et indispensable pour ces personnes qui sont pour la plupart submergées par la quantité de démarches à entreprendre. De plus, la numérisation de notre société implique que de nombreuses demandes et démarches administratives doivent être effectuées en ligne. Cela ne facilite pas la tâche de notre public défavorisé, dont la plupart ont peu de connaissances en informatique ou rencontrent des difficultés de lecture et/ou de langage.

Ensuite, le logement est le deuxième domaine le plus investi. L'aide au logement ou au relogement est une partie importante de notre travail. En effet, pour pouvoir quitter la maison d'accueil, les personnes se contentent souvent des logements disponibles sur le marché privé et ceux-ci ne sont pas toujours adaptés aux besoins de la famille. Cet accompagnement ne se limite toutefois pas à la recherche d'un logement. Il s'inscrit dans une approche globale, qui vise à soutenir les personnes tant dans l'accès au logement que dans son maintien durable. Cela implique un travail autour des démarches administratives, de la compréhension des engagements liés au logement, de la gestion du budget, ainsi que de la résolution de difficultés liées aux conditions d'habitat. Nous veillons ainsi à garantir des conditions de logement dignes et adaptées sur le long terme.

Le soutien psychologique est également au centre de nos accompagnements. Cette proportion élevée s'explique notamment par les difficultés d'accès à un suivi psychologique externe, en raison des coûts souvent élevés et des délais d'attente importants pour obtenir un rendez-vous. Pour certaines personnes, le fait d'aller chez un psychologue reste une étape difficile à franchir. Parfois, nous les aidons à s'ouvrir et à parler de certains traumatismes, afin qu'elles puissent prendre conscience qu'un suivi psychologique pourrait être bénéfique pour elles et leurs enfants. Certaines femmes nous autorisent à rentrer dans leur intimité petit à petit et préfèrent se confier à nous plutôt qu'à un-e professionnel-le de la santé mentale. C'est pourquoi le soutien psychologique constitue une part prépondérante dans notre travail. Si la personne est ouverte à l'idée de commencer un suivi psychologique, nous travaillons ensemble pour trouver le service le plus proche et qui réponde le mieux à ses besoins. Cela peut être un service de santé mentale (SSM), un-e psychologue privé-e, une équipe mobile, un hôpital ou encore une ASBL proposant ce type de service. Accompagner les personnes lors du premier rendez-vous est souvent d'une grande aide car à ce moment-là, il n'y a pas encore de lien de confiance entre elles et le ou la psychologue, et celui-ci peut donc se développer progressivement.

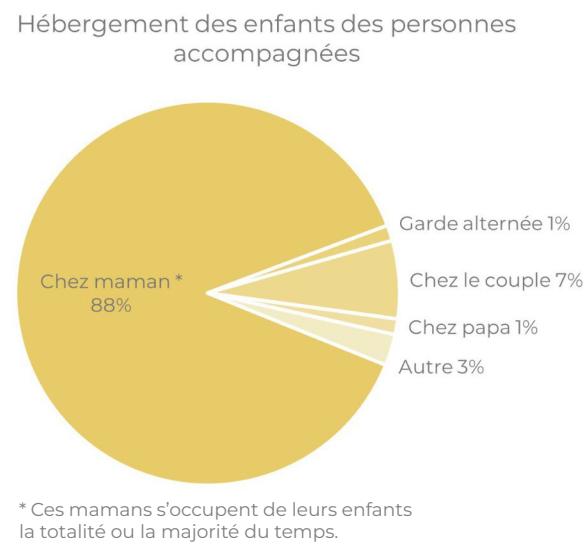
Le soutien à la parentalité reste primordial dans nos accompagnements. Sans oublier le soutien juridique qui en découle pour les procédures de divorce, les contacts avec l'aide à la jeunesse ou la protection de la jeunesse, cet ensemble de démarches ayant un impact significatif sur la parentalité.

Enfin, certains domaines de la vie quotidienne, comme le temps libre, la participation à la vie de quartier ou encore l'accès à des moments de répit, restent présents dans l'accompagnement, bien qu'ils soient moins systématiquement travaillés. Ils contribuent néanmoins au bien-être global des personnes et à leur inclusion sociale.

Hébergement des enfants des personnes accompagnées

Depuis cette année, nous recueillons des données sur les modalités de garde des enfants. Les chiffres recueillis reflètent la réalité quotidienne des familles et ne se basent pas uniquement sur les jugements officiels.

Cette distinction est importante, car dans la pratique, les dispositions fixées dans un jugement ne sont pas toujours respectées. Il arrive fréquemment que les pères ne se conforment pas entièrement aux décisions rendues et que les mères continuent d'assumer la majeure partie de la prise en charge des enfants.



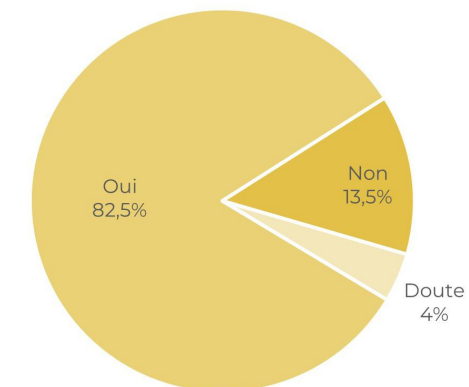
Les données montrent ainsi que dans 88 % des situations les enfants sont gardés par leur mère à temps plein ou la majorité du temps, même lorsque les décisions judiciaires prévoient parfois une autre organisation.

Cette réalité met en lumière une inégalité persistante dans la répartition des responsabilités parentales et pèse fortement sur le quotidien des mères accompagnées. Elles doivent assumer, souvent seules, l'ensemble de l'organisation familiale et éducative, dans des contextes déjà marqués par la précarité et l'instabilité. Cette situation entraîne des répercussions concrètes sur leur capacité à se projeter, à accéder à l'emploi ou à une formation, à stabiliser leur parcours résidentiel, et contribue à renforcer des situations d'isolement.

Victimes de violences conjugales et intrafamiliales

82,5% des femmes accompagnées par Aprèstoe sont ou ont été victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales.

Victimes de violences conjugales et intrafamiliales parmi les personnes accompagnées



Nous avons conscience que ces chiffres font partie de la réalité sociétale actuelle. En effet, "selon l'ONU, dans le monde, 1 femme sur 3 a déjà subi au moins une fois des violences basées sur le genre et la plupart de ces violences sont perpétrées par un (ex-)conjoint. La crise sanitaire a aggravé la situation générale puisqu'en 2021, 45% des femmes déclaraient qu'elles-mêmes ou une femme de leur entourage avai(en)t subi une forme de violence à l'égard des femmes depuis le début de la pandémie ; 7 femmes sur 10 affirmaient aussi penser que la violence verbale ou physique de la part d'un partenaire était devenue plus courante¹."

Dans notre pratique, nous sommes constamment confronté·e·s à cette réalité systémique où des femmes quittent un conjoint violent. "Sept faits de violence physique dans le couple sont enregistrés chaque jour par la police en Région de Bruxelles-Capitale."² Pourtant, "en Belgique, seulement 13,9% des femmes victimes de violence conjugale osent porter plainte contre leur conjoint. De plus, plus de 70% des plaintes pour agression dans un couple sont classées sans suite"³. Avec une augmentation toujours plus inquiétante, nous tirons la sonnette d'alarme quant aux violences faites aux femmes.

Notre équipe renforce encore davantage sa formation sur les violences conjugales et/ou intrafamiliales, afin d'accompagner au mieux les femmes et les enfants victimes et l'entourage concerné.

¹ OBSERVATORY, *Violences à l'égard des femmes. État des lieux de la situation en Région bruxelloise au lendemain de la journée internationale pour l'élimination de ces violences*, Flash Paper de l'Observatoire n°4, Bruxelles : safe.brussels, 2023, p.2. https://safe.brussels/sites/default/files/2023-12/Flash_paper_GBV%20FR_FINAL.pdf. (Dernière consultation : 09/04/2026)

² Ibid., p.7.

³ JUSTIFIT, *Tout savoir sur la violence conjugale en Belgique*, 2020. <https://www.justifit.be/b/violence-conjugale/>. (Dernière consultation : 09/04/2026)



Domicile

Nous pouvons intervenir sur l'ensemble du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Cependant, les communes où les personnes accompagnées ont le plus de chances de trouver un logement abordable se situent majoritairement au nord de la Région, notamment à Molenbeek-Saint-Jean, Bruxelles-Ville et Schaerbeek. Anderlecht, bien que située plus au sud, est également fortement représentée et constitue la commune où nous comptons le plus grand nombre de suivis.

Cette répartition géographique est étroitement liée aux dynamiques du marché du logement bruxellois. En effet, les communes les plus représentées correspondent généralement à celles où les loyers restent relativement plus accessibles. Un texte consacré au logement adéquat est présenté plus loin dans ce rapport annuel.

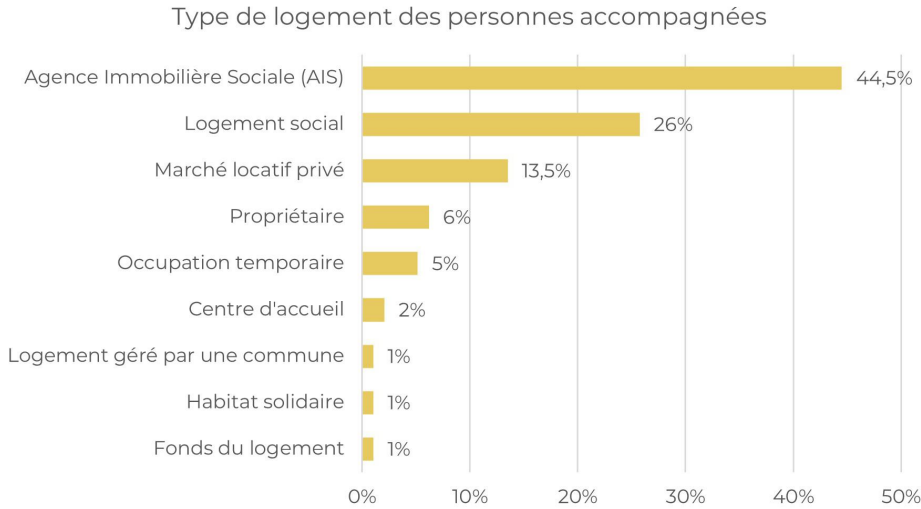
Ces constats rejoignent également les données publiées par Statbel⁴ en mai 2024 concernant le risque de pauvreté par commune. Celui-ci correspond à la proportion de la population dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté national. Les communes les plus à risque sont Saint-Josse-ten-Noode, Molenbeek-Saint-Jean, Anderlecht et Schaerbeek.



⁴ STATBEL, Chiffres communaux de la pauvreté en 2021, 2024. <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/chiffres-communaux-de-la-pauvrete-2021>. (Dernière consultation : 09/04/2026)

Commune	Nombre de personnes	Commune	Nombre de personnes
Bruxelles	24	Ganshoren	4
Bruxelles-Ville	15	Woluwe-Saint-Lambert	4
Laeken	7	Auderghem	2
Haren	2	Evere	2
Anderlecht	18	Forest	2
Schaerbeek	13	Etterbeek	1
Molenbeek-Saint-Jean	11	Ixelles	1
Jette	8	Saint-Gilles	1
Koekelberg	5	Woluwe-Saint-Pierre	1

Type de logement



La plupart des personnes que nous accompagnons occupent un logement proposé par une Agence Immobilière Sociale (AIS) ou une Société Immobilière de Service Public (SISP). Aprêstoe collabore étroitement avec les AIS Baïta et IRIS et également avec d'autres AIS de façon ponctuelle. Lors de leur séjour en maison d'accueil, certaines femmes ont pu bénéficier d'un logement social au titre de l'Article 36 du Code bruxellois du Logement, à destination des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Certaines personnes sont locataires d'un logement trouvé sur le marché privé tandis qu'une petite minorité sont propriétaires de leur bien. Ces dernières ont pu acquérir leur logement par l'intermédiaire du Community Land Trust Brussels, du Fonds du Logement ou dans le secteur privé avec ou sans le soutien du Fonds du Logement.





En 2025, nous avons accompagné 20 familles dans un déménagement. Le relogement n'est pas une finalité en soi, mais il s'avère souvent nécessaire lorsque le logement actuel ne correspond pas (ou plus) aux besoins du ménage. Nous les accompagnons dès lors vers un logement plus stable, abordable et adapté.

Parmi ces 20 personnes, 15 indiquent vivre actuellement dans un logement qui correspond à leurs besoins. Elles ont trouvé une solution de logement par différents canaux : 7 personnes ont pu louer un logement via une AIS, une personne a obtenu un logement social et une autre a rejoint un projet d'habitat solidaire. Par ailleurs, 3 personnes ont trouvé un logement sur le marché locatif privé. Pour 3 autres, le déménagement a même constitué un accès à la propriété, notamment grâce au soutien du Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Community Land Trust Brussels.

Pour 5 personnes, la situation de logement actuelle ne répond pas encore à leurs besoins, pour des raisons diverses. Deux personnes ont dû retourner vers une structure d'accueil ou d'hébergement, ce qui a entraîné la clôture de leur accompagnement. Ces situations illustrent les difficultés persistantes à trouver une solution de logement stable et durable. Par ailleurs, 3 personnes ont intégré nos projets d'occupation temporaire, Philanthropie et Tilleul, comme expliqué dans la section "dossiers ouverts et clôturés". Ces formes d'habitat constituent une solution temporaire et permettent de poursuivre l'accompagnement en attendant une solution plus durable.

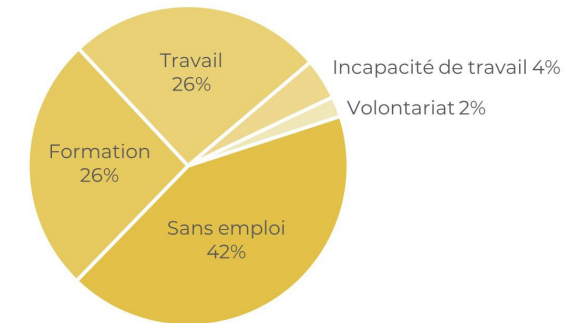
Au-delà de ces déménagements, l'adéquation des logements reste un point d'attention plus large dans nos accompagnements. Au total, 15 personnes indiquent que leur logement actuel n'est pas entièrement adapté à leurs besoins. Les raisons sont variées : certains logements sont trop petits ou ne disposent pas d'un nombre de chambres suffisant pour la composition du ménage. Dans d'autres cas, il s'agit de problèmes liés à l'état du logement, tels que l'humidité, des fenêtres défectueuses, des problèmes de chauffage ou d'installation d'eau. Pour certains ménages, la question de l'accessibilité financière ou de la sécurité résidentielle se pose également, par exemple lorsque le loyer est élevé ou lorsqu'il existe une incertitude quant au maintien dans le logement, notamment en cas de mise en vente ou de travaux prévus. Des éléments pratiques, comme la présence d'escaliers ou de matériaux nocifs tels que l'amiante, peuvent également rendre un logement inadapté aux besoins du ménage. Par ailleurs, 2 personnes vivent actuellement dans une forme d'occupation temporaire, ce qui ne constitue pas non plus une solution de logement durable. Nous développons davantage cette thématique dans un texte spécifique plus loin dans ce rapport annuel.

Dans un contexte bruxellois où l'accès à des logements abordables et adaptés reste particulièrement difficile, ces résultats soulignent l'importance d'un accompagnement ciblé et de solutions de logement diversifiées pour permettre aux ménages d'accéder à un logement stable.

Occupation

Accompagner les personnes dans leur avenir professionnel fait partie intégrante du travail à Aprèstoe. Notre objectif est d'accompagner chaque personne vers son indépendance et son autonomie et le travail en fait partie.

Occupation des personnes accompagnées



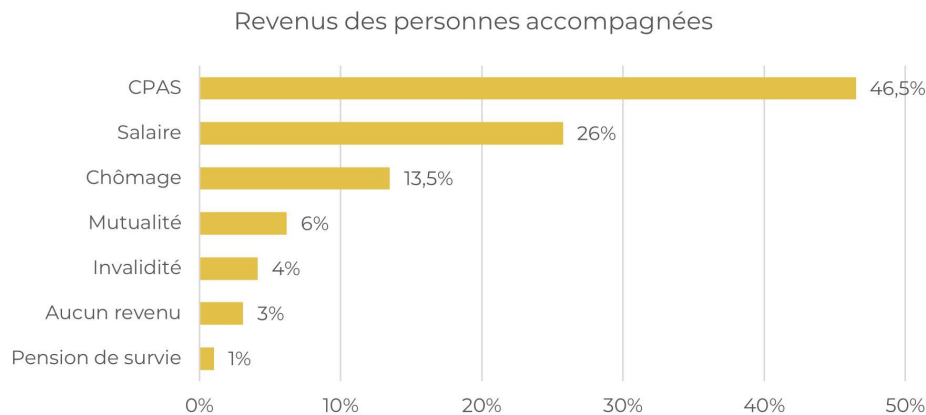
Nous remarquons qu'un peu plus de la moitié des personnes accompagnées travaillent ou sont en formation. Cette année, 42% des personnes ne sont pas actives professionnellement. Nombreuses sont les raisons qui empêchent certaines personnes d'accéder plus rapidement au marché de l'emploi. En effet, certaines femmes victimes de violences conjugales ne sont pas encore prêtes à (re)prendre le chemin du travail car elles sont encore trop traumatisées et impactées par les violences subies. 70% des personnes que nous accompagnons sont des mères seules avec un ou plusieurs enfants (voir Composition de ménage), souvent avec un réseau social limité. La combinaison d'une formation ou d'un emploi avec la prise en charge complète des enfants est souvent difficile.

Parfois, les personnes sont complètement découragées quand elles comprennent qu'elles n'obtiendront jamais d'équivalence aux études réussies dans leur pays d'origine. Dans certains cas, les personnes sont en incapacité de travail pour grossesse ou pour des problèmes de santé physique et/ou mentale.

Enfin, concernant la recherche d'un emploi ou d'une formation adaptée, nous collaborons avec des services tels que Hobo, Groep Intro, les missions locales ou les services d'insertion socioprofessionnelle des CPAS. Ces services sont spécialisés dans la recherche d'emploi et/ou de formation et ces collaborations nous permettent de construire un réseau autour de la personne.



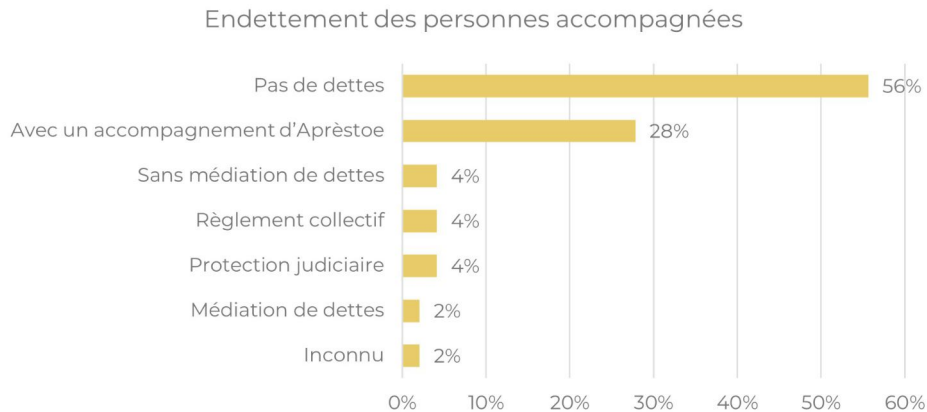
Revenus



En 2025, les personnes qui perçoivent un salaire représentent 26% de nos suivis, 6% reçoivent un revenu de la mutuelle et 13,5% un allocation de chômage. 46,5% des personnes accompagnées bénéficient d'un revenu du CPAS. Au regard des éléments cités précédemment, concernant le statut professionnel des personnes, il est évident que ces femmes, pour la plupart seules avec ou sans enfants, ont besoin de ce revenu le temps de pouvoir s'insérer ou se réinsérer sur le marché de l'emploi.

Les femmes accompagnées ne peuvent souvent prester qu'un travail à temps partiel. En effet, elles sont seules et isolées, elles ne peuvent donc compter que sur elles-mêmes pour s'occuper de leurs enfants. Ce revenu à temps partiel est souvent compensé par un complément du CPAS ou du chômage.

Dettes



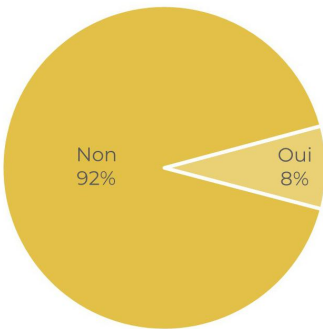
Cette année encore, la majorité des personnes accompagnées n'ont pas de dettes (56%). Nous observons une tendance similaire à l'année dernière quant à la proportion des personnes endettées. Il s'agit principalement des dettes liées à la vie quotidienne telles que des dettes de loyer, d'énergie, de télécommunication ou de santé.

Pour les dettes dont les montants ne sont pas trop élevés, l'accompagnement d'Aprèstoe peut s'avérer très utile. Nous aidons ces personnes à gérer leur budget et essayons d'obtenir des plans de remboursement auprès des créanciers.

Lorsque les dettes sont trop élevées ou trop complexes, nous les orientons vers un service de médiation des dettes ou nous demandons un règlement collectif des dettes.

Suivi psychiatrique

Personnes ayant un suivi psychiatrique parmi les personnes accompagnées



Ces chiffres montrent que 8% des personnes accompagnées ont un suivi psychiatrique. Pour ces personnes, nous essayons de travailler le plus étroitement possible avec le réseau médical.

Parmi les 92% restants, il y a des personnes pour lesquelles nous avons de fortes présomptions de problèmes psychiatriques, mais qui n'ont pas encore trouvé le chemin vers les soins. Cela peut être expliqué par différentes raisons : elles se trouvent dans une phase de déni malgré des émotions très fortes, un tabou culturel, un manque de temps pour prendre soin de soi, une perte de confiance dans le réseau médical, de longues listes d'attente ou il est encore parfois trop tôt ou trop compliqué pour la personne de faire face à ses propres traumatismes. Nous essayons toujours d'adapter le travail et de suivre le rythme de la personne. Il est important de noter que la majorité des personnes reçoivent un soutien psychologique (pour plus d'informations, consultez la section Domaines de travail des accompagnements).

Soutien psychologique externe

Personnes ayant un soutien psychologique externe	%
Oui	21
Non	79

Les statistiques annuelles 2025 montrent que 21% de notre public bénéficie d'un suivi psychologique externe. Pour plus d'informations, consultez la section Domaines de travail des accompagnements.

Assuétudes

Bien que les problématiques liées aux assuétudes ne concernent qu'un groupe relativement restreint, elles restent un point d'attention important au sein de notre fonctionnement, en particulier lorsque des enfants sont concerné·e·s. Nous restons dès lors vigilant·e·s en tant qu'organisation et veillons à adopter une approche réfléchie et concertée au sein de l'équipe. Nous continuons à chercher des moyens de repérer les signaux à temps et d'y réagir de manière adéquate, avec une attention particulière portée à l'impact sur les enfants.

Personnes ayant une ou plusieurs assuétudes	%
Oui	15
Non	85

Les substances les plus fréquemment rencontrées sont l'alcool et le cannabis.

Chiffres enfants

Comme mentionné précédemment, nous avons accompagné 147 enfants en 2025 dans le cadre du soutien à la parentalité proposé par Aprèstoe. Aprèstoe souhaite apporter un accompagnement de qualité, y compris aux enfants.

Les enfants sont automatiquement impliqué·e·s dans le cadre de l'accompagnement de leurs parents. Cela se passe généralement de manière indirecte, par l'intermédiaire du parent. Des démarches sont alors entreprises ensemble dans l'intérêt des enfants. Des contacts directs et réguliers sont également établis avec les enfants. Cela nous permet de mieux les connaître, ce qui est également précieux pour leur trouver des activités récréatives ou des cadeaux d'anniversaire.

Aprèstoe est à l'écoute de chacun·e et travaille également avec les enfants pour répondre à différents besoins ou questions. Ici, peu importe que l'enfant soit mineur·e ou déjà jeune adulte. Cela signifie que les enfants des personnes que nous accompagnons sont bien connu·e·s par Aprèstoe et ont une place importante dans les accompagnements. Les parents collaborent volontairement avec nous concernant le soutien à la parentalité.

Lorsque l'accompagnement est très intensif et qu'il y a beaucoup de demandes concernant les enfants, un·e deuxième collègue peut rejoindre le dossier pour prendre en charge l'accompagnement des enfants. Cela permet aux enfants de recevoir l'attention et l'aide nécessaires qu'ils et elles méritent.

147 enfants : 62 filles – 85 garçons

	0-5 ans	: 33		Aucun (-3 ans)	: 4
	6-11 ans	: 60		Crèche	: 4
	12-17 ans	: 32		École	: 127
	+18 ans *	: 22		Non scolarisé	: 9
	Belge	: 104		Travail	: 3
	Autre	: 43		Activité(s) parascolaire(s)	: 62
	Bilingue (FR/NL)	: 26		École de devoirs	: 20
	Français	: 112		Stage(s) de vacances	: 58
	Néerlandais	: 9		Pas d'activité	: 59

* Les enfants +18 ans représentent les enfants majeur·e·s qui sont suivi·e·s dans le cadre du soutien à la parentalité et qui n'ont pas d'accompagnement séparé.
** Les enfants peuvent avoir une, plusieurs ou pas d'activités.





Occupations temporaires

Projet Philanthropie

Dans le contexte de la crise sanitaire, des moyens supplémentaires ont été déployés par la Commission Communautaire Commune pour faire face aux besoins d'accueil pendant et après la crise. Des projets pouvaient lui être soumis pour loger des personnes en difficultés dans le cadre d'initiatives temporaires.

Fin 2020, Aprèstoe a eu l'opportunité de visiter un immeuble, via le Logement Social bruxellois, situé au cœur des Marolles, pour y démarrer un projet destiné aux femmes et aux enfants. Cet immeuble comprend 12 appartements deux chambres dont 9 sont destinés à Aprèstoe. En collaboration avec l'ASBL FéBUL (Fédération Bruxelloise Unie pour le Logement), nous avons soumis un projet aux services du Collège Réuni et notre projet a été approuvé. C'est ainsi qu'est né le Projet Philanthropie.

L'immeuble a été mis à disposition pour une période de 4 ans, dans l'attente d'une rénovation complète. En 2024, nous avons été ravi·e·s d'apprendre que la mise à disposition était prolongée jusqu'à la fin de l'année 2029.

Aprèstoe a reçu des subsides supplémentaires pour le recrutement d'un·e travailleur·euse psychosocial·e/assistant·e social·e à temps plein et d'un·e travailleur·euse enfant à mi-temps. Nous avons également reçu des moyens pour l'engagement d'un ouvrier polyvalent. En outre, des frais de fonctionnement ont été alloués ainsi qu'un budget pour l'achat de mobilier de base pour aménager les logements.

L'ASBL FéBUL est responsable des travaux de rénovation, des aspects techniques et de tout ce qui concerne la location des appartements.

Aprèstoe se charge de l'accompagnement intensif des familles. Nous travaillons sur les aspects administratifs, sociaux et financiers et des recherches intensives sont menées pour trouver une solution de logement durable pour le futur.

Au cours de l'année 2025, 29 personnes y ont habité, dont 12 adultes et 17 enfants, et 5 appartements ont déjà été occupés pour la deuxième fois par une nouvelle famille.

Philanthropie en chiffres

Personnes accompagnées

En 2025, 12 adultes, 11 femmes et 1 jeune homme majeur pour lequel nous avons ouvert son propre dossier, et 17 enfants ont habité dans les appartements du projet Philanthropie. Plusieurs familles y résidaient déjà en 2024 et n'ont pas encore pu quitter le projet faute de solution de relogement.

La majorité des demandes proviennent de différentes maisons d'accueil.

Au cours de l'année 2025, 2 familles déjà accompagnées par Aprèstoe ont pu être accueillies dans des appartements du projet Philanthropie. Des situations de vie exceptionnelles les ont en effet contraintes à quitter leur logement et à rejoindre notre projet d'occupation temporaire. Sans cette proposition, elles seraient à nouveau contraintes de séjourner dans une maison d'accueil, ce qui constituerait pour ces familles un recul considérable et une source d'instabilité supplémentaire.

Accompagnements

En 2025, 3 familles ont pu quitter le projet. Deux d'entre elles ont accédé à un logement via une AIS et, pour la troisième, la maman est devenue propriétaire grâce au Fonds du Logement. Ces sorties vers des solutions de logement durable et adapté aux besoins des familles, représentent à chaque fois un immense soulagement et une étape importante dans la stabilisation de leur parcours de vie.

Si nous calculons la durée moyenne de séjour de l'ensemble des familles vivant à Philanthropie – et pas uniquement de celles qui ont quitté le projet cette année – nous constatons qu'elles y restent en moyenne 2 ans et 3 mois. Cette durée s'explique notamment par le fait que certaines familles sont restées presque 3 ans dans le projet. La crise du logement à Bruxelles et la pénurie de logements abordables sont à l'origine de ces séjours prolongés. Les longues listes d'attente pour accéder à un logement social ou à une solution de relogement durable ralentissent considérablement les sorties du projet.

Les familles qui ont quitté le projet pouvaient choisir de poursuivre ou non leur accompagnement avec Aprèstoe. Un déménagement impliquant beaucoup de changements, les 3 familles ont choisi de rester accompagnées. De plus, avoir trouvé un logement ne signifie pas que l'on n'a plus besoin d'accompagnement dans d'autres domaines de vie.





Intensité des accompagnements

50% des accompagnements sont intensifs. Comme certains dossiers sont clôturés en cours d'année et que d'autres sont ouverts tout au long de l'année, nous calculons la moyenne annuelle : 8,5 dossiers pour 2025, dont 4 intensifs et 4,5 de soutien. Si nous y appliquons ensuite "la pondération", cela équivaut à 8 dossiers, dont 6 intensifs et 2 de soutien.

Intensité des accompagnements	Conventions d'accompagnement		Moyenne annuelle		Dossiers pondérés	
Intensif	6	50%	4	47%	6	75%
Soutien	6	50%	4,5	53%	2	25%
Total	12	100%	8	100%	8	100%

La répartition reflète un équilibre entre les accompagnements intensifs et de soutien et met en lumière la diversité des situations rencontrées. Si certaines familles ont besoin d'un accompagnement intensif, notamment en raison de situations plus complexes ou en début de suivi, d'autres bénéficient davantage d'un accompagnement de soutien, car elles disposent déjà d'une capacité d'adaptation et/ou d'une autonomie suffisantes.

Cet équilibre s'explique également par la durée de séjour des familles dans le projet : les démarches principales ont souvent déjà été réalisées, notamment les inscriptions pour un logement, et les familles sont majoritairement dans une phase d'attente d'une solution de relogement. Leur meilleure connaissance du quartier et des services disponibles favorise par ailleurs une plus grande autonomie.

Ratio Déplacement-Bureau

Ratio Déplacement-Bureau	%
Déplacement	63
Bureau	37

Les chiffres ci-dessus montrent que la majorité des rendez-vous a lieu en déplacement. Il peut s'agir de visites à domicile, de rendez-vous au CPAS, à l'école, chez l'avocat...

Si des démarches administratives doivent être effectuées, les rendez-vous ont principalement lieu dans les bureaux d'Aprèstoe, par exemple pour l'inscription des personnes dans les agences immobilières sociales ou le renouvellement de leur dossier.

Domaines de travail des accompagnements

Domaine de travail	Nombre de personnes	Domaine de travail	Nombre de personnes
Administratif	11	Soutien à la parentalité	11
Budget	5	Soutien juridique	8
Endettement	4	Soutien psychologique	10
(Ex)partenaire	7	Temps libre	4
Formation	6	Titre de séjour	4
Logement	12	Travail	8
Quartier	3	Vacances	2
Santé	6		

Plusieurs domaines sont toujours travaillés simultanément.

En 2025 également, les domaines de vie que sont l'administratif, le logement, le soutien à la parentalité et le soutien psychologique sont les plus fréquemment abordés. La recherche d'un logement stable est une priorité lorsque l'on occupe un logement temporaire et implique dès lors de nombreuses démarches administratives.

Cette année, nous constatons une augmentation des accompagnements dans les domaines du travail et de la formation. Certaines personnes arrivées dans le projet Philanthropie en 2025 occupaient déjà un emploi, ce qui demande un accompagnement plus soutenu afin de stabiliser leur situation professionnelle et d'assurer l'équilibre entre travail, vie familiale et obligations administratives. D'autres personnes sont actuellement à la recherche d'un emploi ou d'une formation afin d'améliorer leurs perspectives professionnelles.

Dans un contexte où le coût de la vie ne cesse d'augmenter, il devient de plus en plus important pour les familles de disposer d'un revenu stable. Pour cette raison, nous estimons également essentiel d'encourager les personnes accompagnées à épargner afin de renforcer leur autonomie financière et de préparer leur accès à un logement durable. Elles économisent 50€ tous les mois via l'ASBL FéBUL. Ce montant est inclus dans l'indemnité mensuelle d'occupation payée par les familles. Aprèstoe prévoit également un plan d'épargne obligatoire de 100€ par mois. Cette somme peut être utilisée pour payer une garantie locative ou pour acheter de nouveaux meubles pour le futur logement.

Une attention particulière est également accordée aux enfants sous la forme d'un soutien à la parentalité. Lors des visites à domicile, nous cherchons ensemble des activités parascolaires, éventuellement une nouvelle école et, si nécessaire, un accompagnement plus spécialisé. Se réunir avec les enfants et discuter ouvertement du déroulement du droit de visite fait également partie de notre travail avec les enfants.

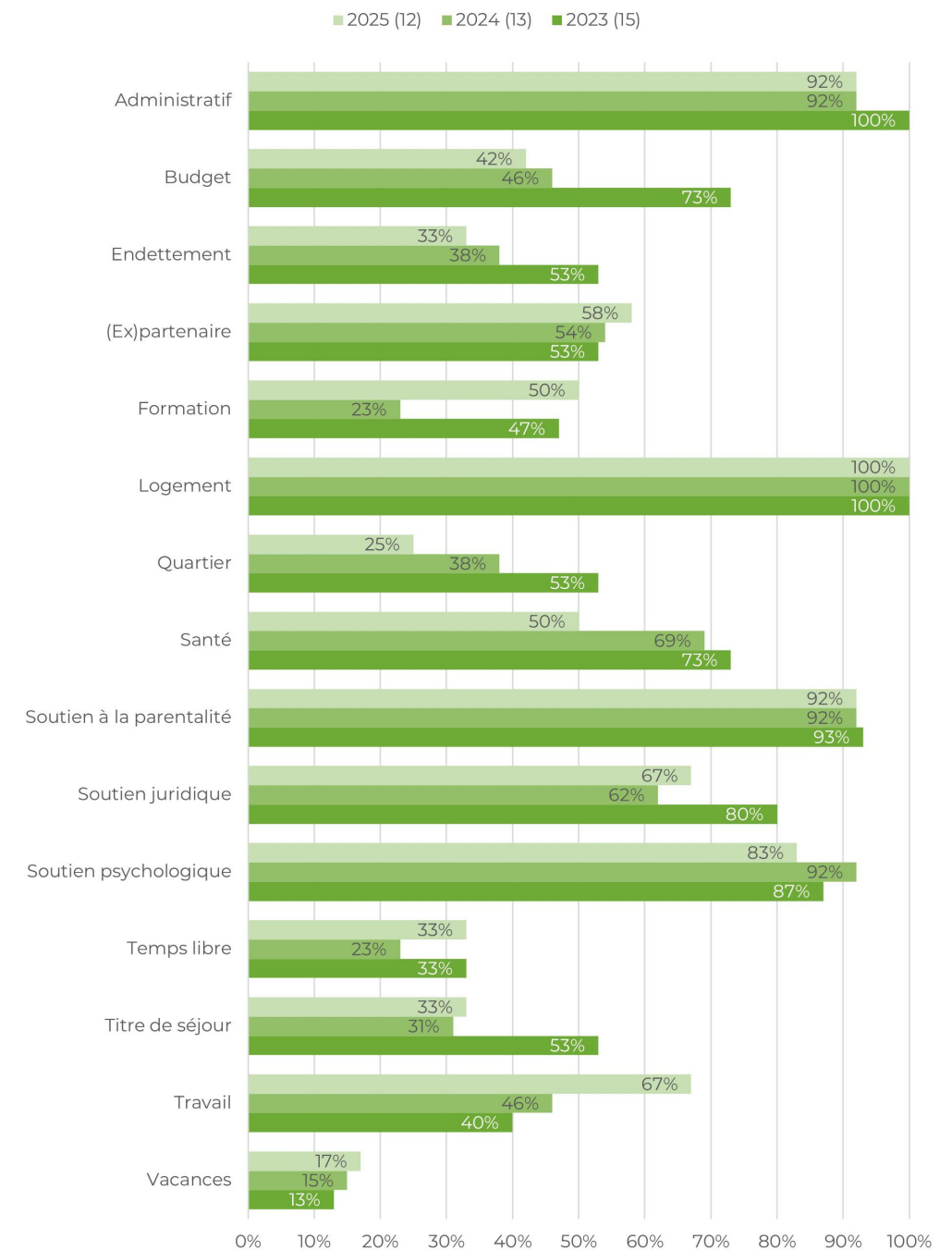




Le soutien psychologique aux familles en occupation temporaire représente une part importante dans nos accompagnements. La construction d'un lien de confiance permet aux femmes de s'ouvrir de plus en plus, et il est souvent plus facile de parler à une travailleuse ou un travailleur d'Aprèstoe qu'à un·e inconnu·e. De plus, l'offre n'est pas toujours adaptée aux différentes cultures et il y a souvent de longues listes d'attente pour un psychologue, ou cela n'est tout simplement pas compatible avec le budget de la famille.

Nous constatons également que les domaines quartier, budget et endettement ont été moins travaillés en 2025. Cela peut s'expliquer, d'une part, par le départ de certaines familles qui nécessitaient un accompagnement plus intensif dans ces domaines. D'autre part, plusieurs personnes accompagnées ont progressivement gagné en autonomie sur ces aspects, ce qui requiert désormais moins d'intervention de notre part. Par exemple, certaines familles résident dans le logement depuis un certain temps et elles ont pu développer un réseau solide dans leur quartier.

Domaines de travail des accompagnements





Chiffres adultes

12 adultes accompagné·e·s : 11 femmes – 1 homme *

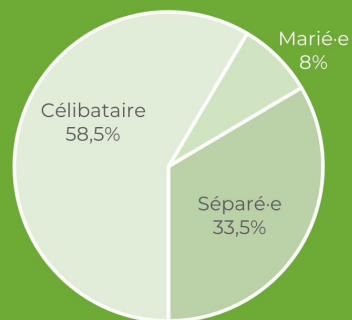


18-20 ans	:	1
21-29 ans	:	2
30-39 ans	:	3
40-49 ans	:	4
50-59 ans	:	2

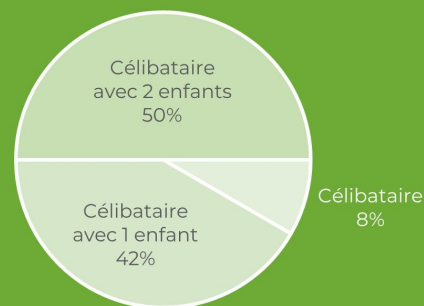


Aprèstoe	:	3
Escale	:	1
New Samusocial	:	1
Porte Ouverte	:	3
Talita	:	3
Yemaya	:	1

État civil des personnes accompagnées



Composition de ménage des personnes accompagnées



* Un enfant majeur pour lequel nous avons ouvert son propre dossier.

Nationalité

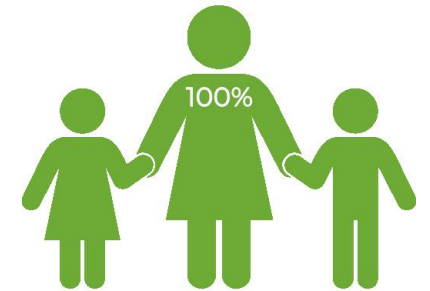


Pour des questions de RGPD, à partir de cette année nous n'affichons plus l'origine des personnes accompagnées mais bien leur nationalité.

Hébergement des enfants des personnes accompagnées

Depuis cette année, nous recueillons des données sur les modalités de garde des enfants. Les chiffres recueillis reflètent la réalité quotidienne des familles et ne se basent pas uniquement sur les décisions judiciaires officielles.

Cette distinction est importante, car dans la pratique les dispositions fixées dans un jugement ne sont pas toujours respectées. Il arrive fréquemment que les pères ne se conforment pas entièrement aux décisions rendues et que les mères continuent d'assumer la majeure partie de la charge des enfants.



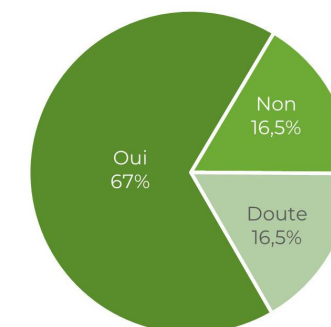
Les données montrent ainsi que 100% des mamans s'occupent de leurs enfants la totalité ou la plupart du temps, malgré des décisions judiciaires qui prévoient parfois une autre organisation.

Victimes de violences conjugales et intrafamiliales

La majorité des femmes, près de 70%, est ou a été victime de violences conjugales et/ou intrafamiliales. Elles vivent souvent seules avec leurs enfants pour la première fois et se sentent encore fréquemment en insécurité. Habiter dans un immeuble avec d'autres mères célibataires est souvent rassurant et leur apporte sécurité et sûreté.

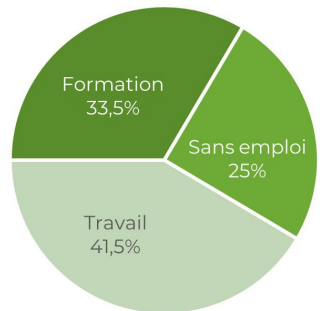
L'occupation temporaire est une solution provisoire intéressante pour de nombreuses personnes après un séjour en maison d'accueil et avant de trouver un logement durable.

Victimes de violences conjugales et intrafamiliales parmi les personnes accompagnées

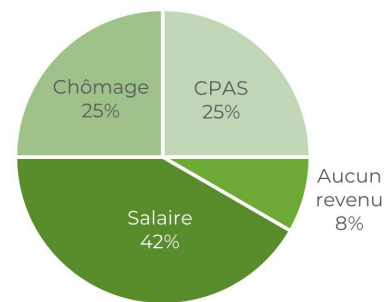




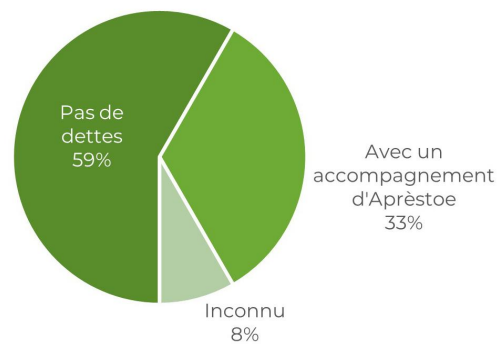
Occupation des personnes accompagnées



Revenus des personnes accompagnées



Endettement des personnes accompagnées



Chiffres enfants

17 enfants : 6 filles – 11 garçons

	0-5 ans	: 3		Crèche	: 1
	6-11 ans	: 10		École	: 16
	12-17 ans	: 4			
	Belge	: 7		Activité(s) parascolaire(s)	: 12
	Autre	: 10		École de devoirs	: 4
	Bilingue (FR/NL)	: 2		Stage(s) de vacances	: 11
	Français	: 14		Pas d'activité	: 3
	Néerlandais	: 1			

* Les enfants peuvent avoir une, plusieurs ou pas d'activités.





Projet Tilleul

En 2022, Aprèstoe a eu une nouvelle occasion de lancer un projet de logements temporaires. Cette fois dans un bâtiment vacant par le biais du Foyer Schaerbeekois. L'immeuble compte 6 appartements, dont 3 appartements deux chambres et 3 appartements trois chambres. Les familles de ces logements peuvent également profiter d'un grand jardin intérieur. Toujours en collaboration avec l'ASBL FéBUL (Fédération Bruxelloise Unie pour le Logement), nous avons soumis un projet d'occupation temporaire aux services du Collège Réuni et notre projet a été approuvé. C'est ainsi que le projet Tilleul a vu le jour.

L'immeuble a été mis à notre disposition jusqu'à la fin de l'année 2024, une rénovation importante étant prévue en 2025. En 2024, nous avons été ravi·e·s d'apprendre que la mise à disposition était prolongée jusqu'à la fin de l'année 2025. Elle a depuis été prolongée pour tout le premier trimestre 2026. Cela nous donne un délai supplémentaire pour reloger les familles. Parallèlement, de nouveaux bâtiments seront mis à disposition en 2026 afin de pouvoir poursuivre le projet.

Comme pour le projet Philanthropie, Aprèstoe a reçu des subsides supplémentaires pour le recrutement d'un·e travailleur·euse psychosocial·e/assistant·e social·e à temps plein et d'un·e travailleur·euse enfant à mi-temps. En outre, des frais de fonctionnement ont été alloués ainsi qu'un budget pour l'achat de mobilier de base pour l'aménagement des appartements.

L'ASBL FéBUL est responsable des travaux de rénovation, des aspects techniques et de tout ce qui concerne la location des appartements.

Aprèstoe se charge de l'accompagnement intensif des familles. Nous travaillons sur les aspects administratifs, sociaux et financiers et des recherches intensives sont menées pour trouver une solution de logement durable pour le futur.

Au cours de l'année 2025, 20 personnes ont séjourné dans les logements du projet Tilleul, dont 7 adultes et 13 enfants, et 2 appartements ont été occupés pour la deuxième fois par une nouvelle famille.

Tilleul en chiffres

Personnes accompagnées

En 2025, 7 femmes et 13 enfants ont été accompagné·e·s dans le cadre du projet Tilleul.

La majorité des demandes proviennent de différentes maisons d'accueil.

Au cours de l'année 2025, une personne déjà accompagnée par Aprèstoe a pu séjourner temporairement dans un appartement du projet Tilleul. Cet hébergement d'environ un mois a servi de solution provisoire, car le nouvel appartement de la famille devait faire l'objet d'un traitement antiparasitaire et aucune autre solution n'était possible.

Accompagnements

Une famille a quitté le projet pour accéder à un logement via une AIS, offrant une solution de logement plus stable, durable et mieux adaptée à la composition du ménage.

Si nous calculons la durée moyenne de séjour de l'ensemble des familles vivant à Tilleul – et pas uniquement de celle qui a quitté le projet cette année – nous constatons qu'elles y restent en moyenne presque 2 ans. Cette durée s'explique notamment par le fait que la majorité des familles résident dans le projet depuis plus de 2 ans. La crise du logement et la surpopulation à Bruxelles sont à l'origine de ces séjours prolongés. Lorsque la famille compte deux enfants ou plus, il est nécessaire de rechercher un logement plus grand et adapté à la composition de la famille. La taille du logement joue un rôle important dans le processus de recherche, les appartements de trois chambres étant moins évidents à trouver qu'un appartement d'une chambre ou un studio, par exemple.

Bien qu'une seule famille ait pu quitter le projet en 2025 en poursuivant son accompagnement avec Aprèstoe, 3 familles ont un projet de logement en cours qui se concrétisera début 2026.



Intensité des accompagnements

Nous pouvons constater que 43% des accompagnements sont intensifs. Comme certains dossiers sont clôturés en cours d'année et que d'autres sont ouverts tout au long de l'année, nous calculons la moyenne annuelle : 6 dossiers pour 2025, dont 3,5 intensifs et 2,5 de soutien. Si nous y appliquons ensuite "la pondération", cela équivaut à 6 dossiers, dont 5 intensifs et 1 de soutien.

Intensité des accompagnements	Conventions d'accompagnement		Moyenne annuelle		Dossiers pondérés	
Intensif	3	43%	3,5	58%	5	83%
Soutien	4	57%	2,5	42%	1	17%
Total	7	100%	6	100%	6	100%

Par rapport à 2024, les accompagnements sont moins intensifs. Cela s'explique notamment par la présence plus longue de certaines familles dans le projet : les démarches principales ont déjà été réalisées, notamment les inscriptions pour un logement, et les familles sont désormais en attente d'une solution de relogement. Leur meilleure connaissance du quartier et des services disponibles renforce également leur autonomie, ce qui réduit le besoin d'un accompagnement intensif. Toutefois, certains suivis restent intensifs dans la durée en raison de situations plus complexes nécessitant un accompagnement soutenu.

Ratio Déplacement-Bureau

Ratio Déplacement-Bureau	%
Déplacement	64
Bureau	36

Dans les accompagnements du projet Tilleul, la majorité des rendez-vous (64%) a lieu en déplacement. La plupart de ces rendez-vous sont des visites à domicile. Ce sont des moments que nous saisissons pour passer du temps avec la famille, apporter un soutien psychosocial ou faire une activité avec les enfants. Il peut également s'agir d'un déplacement au tribunal, à l'école des enfants, au CPAS ou à d'autres partenaires du réseau de la personne.

Lorsqu'un rendez-vous a lieu dans les bureaux d'Aprèstoe, c'est principalement pour effectuer des démarches administratives.

Domaines de travail des accompagnements

Domaine de travail	Nombre de personnes	Domaine de travail	Nombre de personnes
Administratif	7	Soutien à la parentalité	6
Budget	5	Soutien juridique	5
Endettement	4	Soutien psychologique	5
(Ex)partenaire	4	Temps libre	2
Formation	4	Titre de séjour	5
Logement	7	Travail	5
Quartier	1	Vacances	2
Santé	3		

Plusieurs domaines sont toujours travaillés simultanément.

En 2025, les domaines administratif et logement ont été travaillés avec toutes les familles accompagnées. Cela s'explique par la nécessité de régulariser différentes démarches administratives, souvent complexes, et de préparer activement la sortie vers un logement durable.

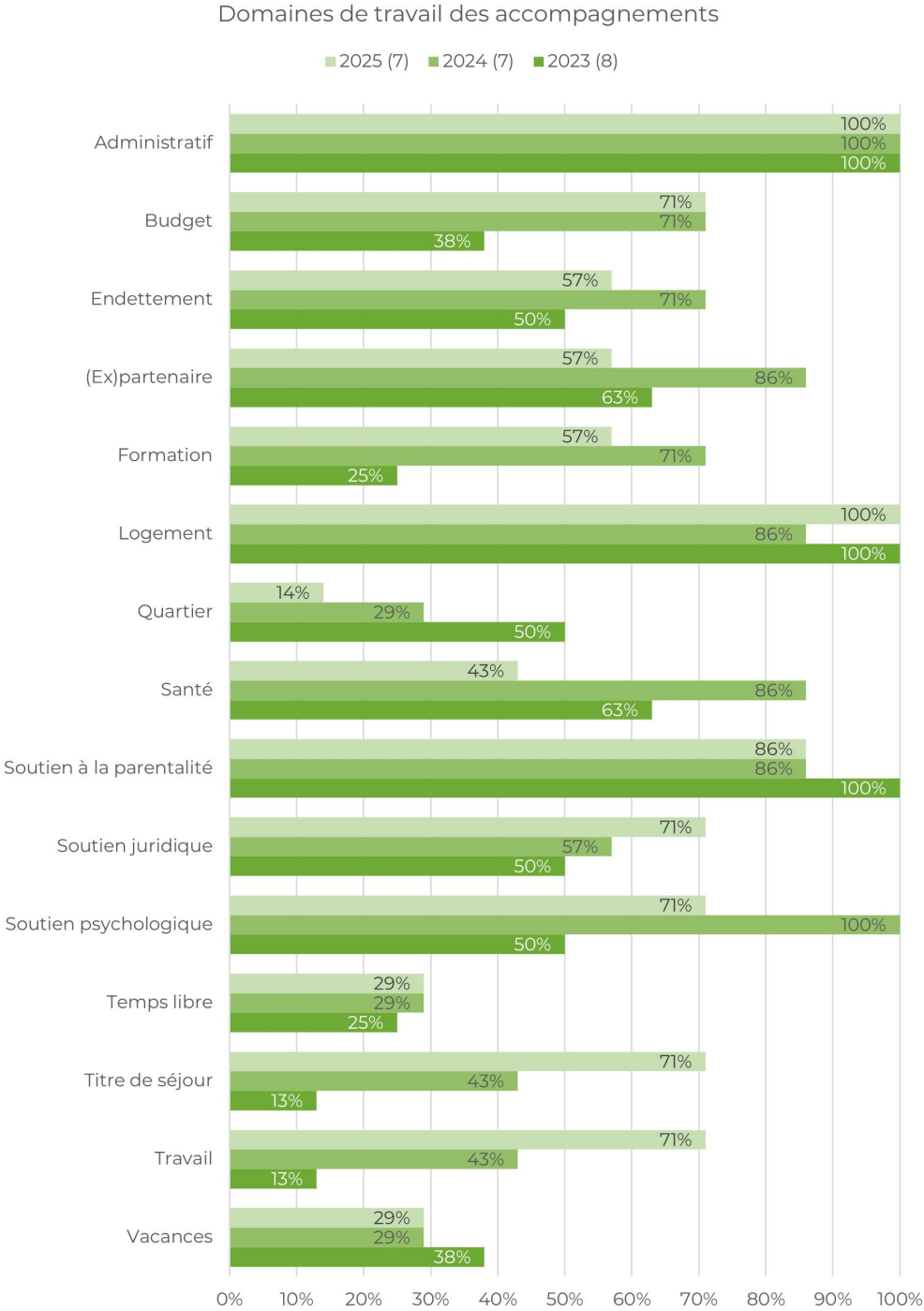
Les domaines budget, travail, soutien juridique, titre de séjour et soutien psychologique ont également été largement abordés (chez 71% des familles). L'accompagnement budgétaire et la question de l'emploi occupent une place importante. Le coût de la vie étant de plus en plus élevé, les familles cherchent à stabiliser leur situation financière pendant la période d'occupation temporaire. De plus, les femmes accompagnées considèrent qu'il est important d'avoir un revenu provenant du travail. Lorsque leurs qualifications sont limitées, elles entament une formation ; dans d'autres cas, elles commencent directement à chercher un emploi. Toutefois, pour une mère célibataire, concilier emploi et responsabilités parentales reste un défi. Trouver un emploi dont les horaires sont compatibles avec les horaires scolaires et les activités parascolaires des enfants demeure souvent compliqué.

Le soutien à la parentalité concerne une grande majorité des familles. Lors des visites à domicile, nous recherchons ensemble des activités parascolaires pour les enfants, parfois une nouvelle école, et si nécessaire un accompagnement plus spécialisé. Nous prenons également le temps de discuter avec les enfants et leurs parents de l'organisation du droit de visite et de la dynamique familiale.



Nous observons également une augmentation des démarches liées au titre de séjour. Cette hausse s'explique notamment par le fait que plusieurs femmes ont entamé des procédures pour l'obtention de la nationalité belge, ce qui implique un suivi administratif et juridique plus important.

Enfin, certains domaines comme la santé, les relations avec l'ancien partenaire ou les dettes restent également présents dans l'accompagnement, bien que leur fréquence varie d'une année à l'autre selon la situation spécifique des familles accueillies.





Chiffres adultes

7 adultes accompagné·e·s : 7 femmes

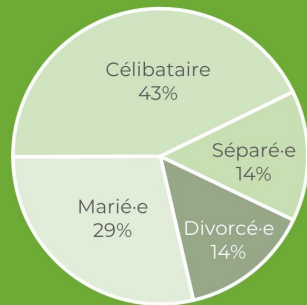


21-29 ans	:	1
30-39 ans	:	3
40-49 ans	:	3

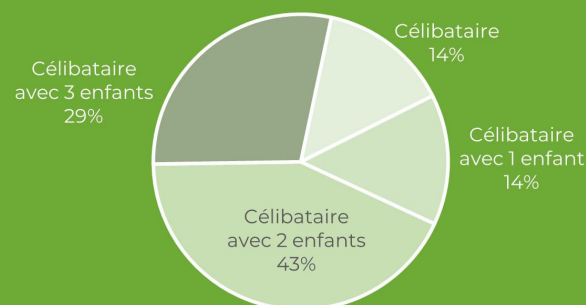


Aprèstoe	:	1
New Samusocial	:	2
Porte Ouverte	:	1
Talita	:	2
Yemaya	:	1

État civil des personnes accompagnées



Composition de ménage des personnes accompagnées



Nationalité

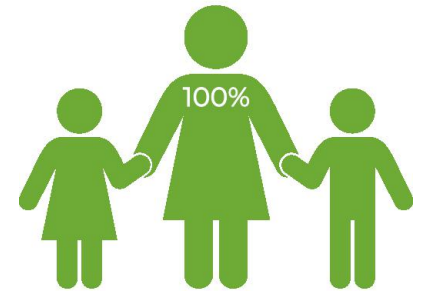


Pour des questions de RGPD, à partir de cette année nous n'affichons plus l'origine des personnes accompagnées mais bien leur nationalité.

Hébergement des enfants des personnes accompagnées

Depuis cette année, nous recueillons des données sur les modalités de garde des enfants. Les chiffres recueillis reflètent la réalité quotidienne des familles et ne se basent pas uniquement sur les décisions judiciaires officielles.

Cette distinction est importante, car dans la pratique les dispositions fixées dans un jugement ne sont pas toujours respectées. Il arrive fréquemment que les pères ne se conforment pas entièrement aux décisions rendues et que les mères continuent d'assumer la majeure partie de la charge des enfants.

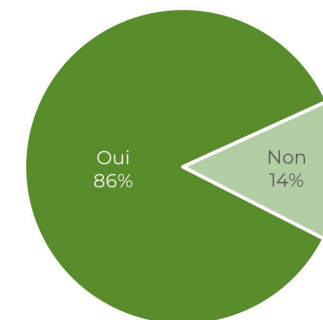


Les données montrent ainsi que 100% des mamans s'occupent de leurs enfants la totalité ou la plupart du temps, malgré des décisions judiciaires qui prévoient parfois une autre organisation.

Victimes de violences conjugales et intrafamiliales

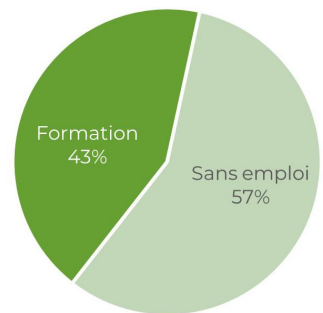
86% des femmes sont ou ont été victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales. Dans la plupart des cas, les femmes vivent seules avec leurs enfants pour la première fois, loin du partenaire violent. Dans certaines situations, la peur de l'ex-partenaire est toujours présente, ce qui fait que vivre seule continue d'être une source de stress pour la femme concernée. Pour elles, des mesures de sécurité supplémentaires sont prises, par exemple en installant des judas ou un verrou supplémentaire sur la porte. En général, il est rassurant pour les femmes, qui ont été victimes, de savoir qu'il n'y a que des femmes qui vivent dans l'immeuble et qui, pour certaines, ont connu un parcours similaire.

Victimes de violences conjugales et intrafamiliales parmi les personnes accompagnées

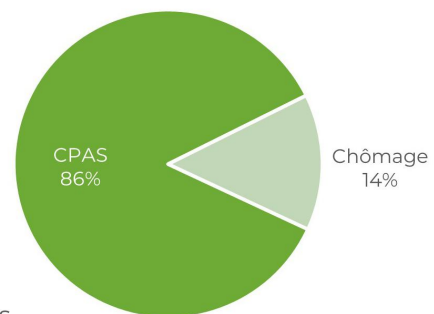




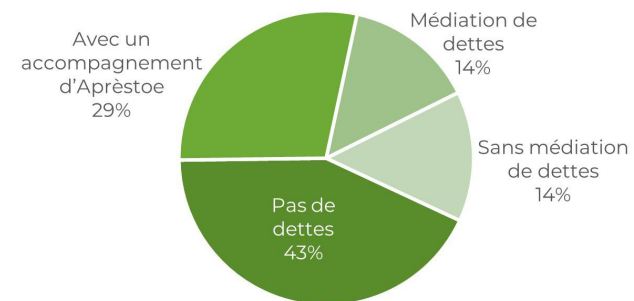
Occupation des personnes accompagnées



Revenus des personnes accompagnées



Endettement des personnes accompagnées



Chiffres enfants

13 enfants : 9 filles – 4 garçons

	0-5 ans	: 1		École	: 13
	6-11 ans	: 9			
	12-17 ans	: 2			
	+18 ans *	: 1			
	Belge	: 7		Activité(s) parascolaire(s)	: 7
	Autre	: 6		École de devoirs	: 2
	Bilingue (FR/NL)	: 1		Stage(s) de vacances	: 6
	Français	: 12		Pas d'activité	: 6

* Les enfants +18 ans représentent les enfants majeur·e·s qui sont suivi·e·s dans le cadre du soutien à la parentalité et qui n'ont pas d'accompagnement séparé.

** Les enfants peuvent avoir une, plusieurs ou pas d'activités.







Un logement adéquat à Bruxelles : un fossé entre droit et réalité

Le droit à un logement décent est un droit fondamental en Belgique⁵. Il est consacré par l'article 23 de la Constitution et confirmé par l'article 3 du Code bruxellois du Logement. Pourtant, en tant que service de guidance à domicile, nous constatons chaque jour à quel point le fossé est grand entre ce droit et la réalité en Région de Bruxelles-Capitale.

L'une de nos missions principales consiste à soutenir les personnes pour qu'elles puissent conserver leur logement et, si nécessaire, à les accompagner dans la recherche d'un nouveau logement, abordable et durable, qui corresponde à leurs besoins. Dans cette recherche, nous nous heurtons en permanence à des obstacles structurels. Bruxelles est la région la plus chère de Belgique pour louer un logement⁶. L'offre y est rare, la discrimination sur le marché locatif n'a pas disparu, les listes d'attente pour les logements sociaux sont longues et une part importante du parc immobilier est en mauvais état. Pour les familles qui vivent aujourd'hui dans un logement inadéquat, trouver un chez-soi décent et stable reste particulièrement difficile.

Pour nous, un logement n'est véritablement adapté que lorsqu'il répond à plusieurs conditions. Il doit être abordable et son prix doit être proportionné à sa qualité. Il doit correspondre à la taille du ménage et à ses besoins. Il doit être économe en énergie et salubre. Il doit offrir une perspective à long terme et tenir compte d'éventuels besoins liés à la santé physique de ses occupants. Un logement est donc bien plus qu'un toit au-dessus de la tête : il constitue la base de la stabilité, du bien-être et de la participation à la société.

C'est précisément pour cette raison que le logement reste une priorité absolue dans nos accompagnements individuels comme dans le débat sociétal. Le fossé entre le droit au logement et la réalité bruxelloise est visible chaque jour dans notre travail avec les familles. Dans le texte qui suit, nous exposons les difficultés concrètes auxquelles nous sommes confronté·e·s et la manière dont nous y faisons face.

Le loyer : structurellement inabordable

En 2025, 13,5% des personnes que nous accompagnons louaient un logement sur le marché privé. Le loyer moyen d'un appartement est supérieur à 1.000€ dans toutes les communes bruxelloises. Pour un appartement d'une chambre, le loyer moyen s'élève à 1.082€ par mois et, pour deux chambres, à 1.500€⁷. Pour les personnes que nous accompagnons – souvent des familles avec enfants – il s'agit

d'une charge bien trop lourde pour leur budget. Il existe toutefois des différences selon les communes. Les prix moyens les plus bas sur le marché locatif bruxellois se trouvent à Anderlecht, Jette et Molenbeek-Saint-Jean⁸. La plupart des familles que nous accompagnons vivent principalement dans ces 3 communes, ainsi qu'à Bruxelles-Ville et Schaerbeek.

La grande majorité des personnes accompagnées par Aprèstoe ont droit à un loyer socialisé, c'est-à-dire un loyer calculé en fonction des revenus. Les agences immobilières sociales (AIS), par exemple, prennent en location des logements sur le marché privé pour les relouer ensuite à un prix inférieur de 20 à 50%, en tenant compte de la situation financière du ou de la locataire.

Nous mettons tout en œuvre pour favoriser l'accès à ce réseau socialisé. Malheureusement, les longs délais d'attente ne permettent pas toujours d'y accéder immédiatement. En 2025, 44,5% des personnes accompagnées louaient via une AIS, 26% occupaient un logement social appartenant à une société immobilière de service public (SISP). Enfin, 3% louaient un logement dans un Habitat Solidaire, via le Fonds du Logement bruxellois et via une commune. Au total, 74% des personnes que nous accompagnons bénéficient d'un loyer socialisé.



⁵ VLAAMS MENSENRECHTENINSTITUUT, *Het recht op wonen : Mensenrechtelijk kader*, 2025, p.3. <https://www.vlaamsmensenrechteninstituut.be/sites/default/files/2025-11/VMRI-Mensenrechtelijk%20kader%20WONEN-A4-vs10%20%281%29.pdf>. (Dernière consultation : 30/03/2026)

⁶ SCHILLEWAERT Niels, *Huurprijzen stijgen opnieuw fors : "Meer dan 100 kandidaten voor één pand geen uitzondering meer"*, Bruxelles : VRT, 19 février 2025. <https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2025/02/18/huurbarometer-2024/>. (Dernière consultation : 30/03/2026)

⁷ BRUZZ, *Gemiddelde huurprijs in geen enkele Brusselse gemeente nog onder 1.000 euro*, Bruxelles : Bruzz, 4 septembre 2025. <https://www.bruzz.be/actua/samenleving/gemiddelde-huurprijs-geen-enkele-brusselse-gemeente-nog-onder-1000-euro-2025-09>. (Dernière consultation : 30/03/2026)

⁸ CIB, *Huur(barometer)*, 2026. <https://www.cib.be/sector-inzichten-overzicht/b4f7e61a-5171-41fa-a5b7-065e6a55be2f>. (Dernière consultation : 30/03/2026)





Composition familiale et normes minimales

Outre des loyers trop élevés, nous constatons souvent que les logements ne sont pas adaptés à la composition du ménage. Pour les familles nombreuses, en particulier, il est difficile de trouver un logement disposant d'un nombre suffisant de chambres et d'une superficie adéquate. Cela conduit à des situations dans lesquelles les parents doivent dormir dans le salon ou les frères et sœurs sont contraints de partager une chambre.

Dans les logements sociaux, des normes minimales et maximales sont appliquées quant au nombre de chambres en fonction de la taille du ménage. Ainsi, les enfants doivent disposer d'une chambre individuelle à partir de 15 ans, et dès 12 ans lorsqu'il s'agit d'enfants de sexe différent. Des règles similaires existent pour les AIS. Sur le marché privé, en revanche, de telles normes font défaut, si bien que les familles se retrouvent souvent dans des logements trop petits.

Depuis janvier 2026, une nouvelle norme minimale est entrée en vigueur à Bruxelles : la superficie nette d'un logement loué, tant par les particuliers que par les organismes publics, doit être d'au moins 18m², augmentés de 10m² par occupant·e supplémentaire⁹. Dans la pratique, l'effet concret de cette mesure n'est pas encore clair : protégera-t-elle les locataires les plus vulnérables ou créera-t-elle, au contraire, des obstacles supplémentaires pour les familles nombreuses ?

Qualité, durabilité et énergie

Lors des visites à domicile, nous constatons que de nombreux logements nécessitent des rénovations urgentes. Il s'agit souvent de logements anciens, mal isolés, avec une mauvaise performance énergétique (PEB D ou inférieure). Ce problème se pose tant sur le marché locatif privé que dans le logement social. Les coûts énergétiques élevés pèsent lourdement sur le budget des locataires et les problèmes d'humidité sont fréquents.

Les difficultés rencontrées pour trouver un logement décent et abordable poussent les familles à accepter des solutions qui ne répondent pas aux normes minimales de qualité ou qui ne sont pas suffisamment adaptées à



⁹ BRUXELLES LOGEMENT, *Nouvelles normes minimales de qualité à partir de 2026, 2025*. <https://be.brussels/fr/logement/nouvelles-normes-minimales-de-qualite-partir-de-2026>. (Dernière consultation: 30/03/2026)

leurs besoins. Par crainte de se retrouver sans abri, elles optent parfois pour des logements en mauvais état, mal isolés, humides ou dotés d'installations peu sûres. Ces choix contraints compromettent le confort de vie et le bien-être de toute la famille.

Dans les cas les plus extrêmes, certaines personnes sont victimes de marchands de sommeil. En 2025, au moins deux personnes accompagnées ont été confrontées à cette réalité. Il s'agissait notamment d'une femme seule qui, après un séjour en maison d'accueil, cherchait en urgence une solution de logement et s'est retrouvée dans une chambre en très mauvais état, qui n'était pas destinée à servir de logement à part entière. Grâce à notre soutien, ces deux personnes ont finalement pu trouver un logement durable et adapté.

Lorsqu'un logement social doit être rénové en urgence, une mutation peut être demandée. L'AIS ou la SISP recherche alors en interne une meilleure solution. Sur le marché privé, nous constatons que les propriétaires sont souvent moins enclins à effectuer des rénovations. Lorsqu'ils y consentent, c'est alors au ou à la locataire de chercher un logement temporaire ou un nouveau logement.

Caractère temporaire et précarité du logement

Un logement peut aussi être inadapté en raison de son caractère temporaire. Les contrats de courte durée, les conventions de transit ou les occupations temporaires sont source de précarité en matière de logement. Cette incertitude rend difficile la possibilité de mener une vie stable et a un impact sur la santé mentale, les soins, l'éducation, la scolarité et le travail. Elle limite la capacité à faire des choix tournés vers l'avenir et à participer durablement à la société.

Aprèstoe accompagne plusieurs familles dans le cadre de deux occupations temporaires. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une solution structurelle, elles offrent une forme de logement à bas seuil et abordable pour les personnes qui n'ont pas accès au marché classique. Nous nous efforçons autant que possible de faire correspondre ces logements aux besoins des familles et les combinons avec un accompagnement dans tous les autres domaines de vie, tout en recherchant activement des perspectives durables.

Accessibilité et santé physique

Dans la recherche d'un logement adapté, nous tenons compte des limites physiques des personnes accompagnées. Une personne souffrant de graves problèmes de genou ou se déplaçant en fauteuil roulant ne peut pas habiter un appartement situé au troisième étage sans ascenseur. Nous recherchons alors un logement au rez-de-chaussée et sans escaliers intérieurs et/ou un immeuble avec ascenseur. Des éléments pratiques, comme une douche plutôt qu'une baignoire, peuvent également être cruciaux. Dans la pratique, il s'avère toutefois particulièrement difficile de trouver ce type de logement adapté dans un segment financièrement accessible.



Louer ou acheter

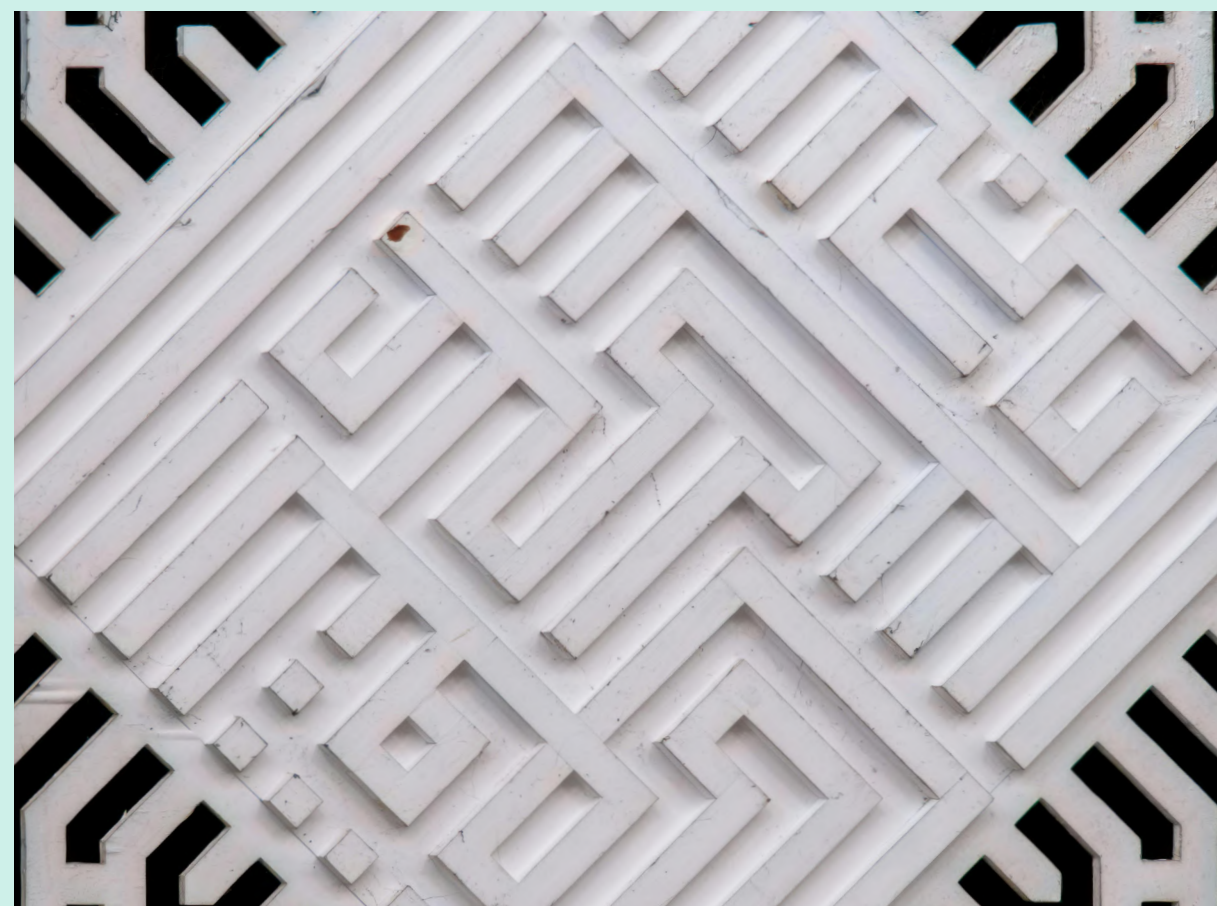
Le logement ne se limite pas seulement à la location. Pouvoir acquérir un jour son propre logement est un objectif pour beaucoup de personnes. Au sein d'Aprèstoe, 6% des personnes sont actuellement propriétaires. Ce chiffre est bien inférieur à la moyenne belge (64,5%), mais également aux chiffres bruxellois, où 38% des habitant·e·s sont propriétaires¹⁰. Dans les autres accompagnements également, cet objectif ou ce souhait reviennent régulièrement lorsqu'il est question de l'avenir.

Que ce soit pour louer ou pour acheter, les obstacles financiers sont importants et l'offre reste limitée ; là aussi, nous sommes confronté·e·s à de nombreux défis. Avec le soutien, entre autres, du Community Land Trust Brussels (CLTB) et du Fonds du Logement, nous essayons malgré tout d'accompagner les personnes qui disposent d'une capacité financière suffisante vers l'accession à la propriété.

Conclusion

Le logement occupe une place centrale dans notre travail, et nous mettons tout en œuvre pour trouver un logement adéquat pour toutes et tous. Dans 88% des accompagnements d'Aprèstoe, nous travaillons activement autour de la question du logement, et nous accompagnons intensivement toutes les personnes vivant en occupation temporaire afin de leur permettre d'accéder à une solution durable. Nous inscrivons les personnes auprès des agences immobilières sociales et des sociétés de logement social, développons des partenariats, négocions avec des propriétaires privés, orientons les personnes vers des organisations spécialisées et les informons sur leurs droits en matière de logement et de bail.

Malgré les nombreux défis, nous constatons que des solutions durables sont possibles et que les personnes accompagnées parviennent souvent, à terme, à trouver un logement décent. En 2025, environ 80% des personnes que nous accompagnons vivaient dans un logement adapté. Dans le même temps, le fossé entre le droit à un logement décent et la réalité bruxelloise reste criant. Des efforts structurels demeurent indispensables pour rendre ce droit fondamental effectif pour toutes et tous.



¹⁰ STATBEL, Régime de propriété, 2024. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/census/logement/regime-de-propriete#figures>. (Dernière consultation : 30/03/2026)





Reconstitution : comment une fillette de 11 ans a été victime de viol à deux reprises

L'article de presse ci-dessous a été publié cet été dans De Standaard et traite du dossier d'une famille accompagnée par Aprèstoe. En tant qu'organisation qui accompagne quotidiennement des femmes vulnérables et leurs enfants, nous nous sommes sentis particulièrement concernés par cette situation.

Pendant des mois, nous avons cherché, en collaboration avec les parents et les services concernés, une solution sûre et adaptée pour une jeune fille qui avait un besoin urgent de soins spécialisés. Malheureusement, nous nous heurtons sans cesse à des listes d'attente, à des procédures et à des institutions sans place disponible.

À un moment donné, nous nous sommes retrouvés dos au mur. Aucune solution structurelle ne se profilait, alors que la situation de la jeune fille continuait de s'aggraver. Sur les conseils de l'avocat de la famille, nous avons donc pris contact avec la presse par son intermédiaire. Cette démarche a été menée en concertation avec la famille et dans le respect de celle-ci. Ce n'était pas une décision que nous avons prise à la légère, mais nous avons estimé qu'il était devenu impossible de rester sans rien faire.

L'article ci-dessous présente une reconstitution des événements et met en lumière les difficultés structurelles auxquelles sont confronté·e·s aujourd'hui les familles vulnérables et les travailleuses sociales et travailleurs sociaux.

Reconstitution : comment une fillette de 11 ans a été victime de viol à deux reprises

Heleen Debeuckelaere, De Standaard, 12/09/2025

Une fillette de 11 ans qui n'a pas pu être admise en pédopsychiatrie a été victime de viol il y a quelques mois. Ce n'est que cette semaine qu'une solution a été trouvée pour elle. Pourquoi cela a-t-il pris autant de temps ?

"Une enfant intelligente, créative et drôle. Elle a, elle avait, une étincelle dans les yeux. Elle n'est plus là." C'est ainsi que A. (29 ans) décrit sa fille L. La jeune fille a fêté ses 12 ans samedi, mais elle a passé son anniversaire dans une unité fermée de pédopsychiatrie. Et c'est une victoire. Une victoire qui a coûté cher à sa famille, et surtout à elle-même.

L'histoire de L. a fait la une des journaux en mai dernier, lorsque le procureur bruxellois Julien Moinil a rendu son dossier public. Faute de place dans un service de pédopsychiatrie, la jeune fille avait été placée dans un hôpital bruxellois "afin de garantir au minimum sa sécurité physique". Mais l'hôpital ne disposait ni du personnel ni des connaissances nécessaires pour surveiller et protéger une jeune fille souffrant de graves troubles psychiatriques. Un mois après son admission, elle a été victime d'un viol. Comment une jeune fille aussi jeune a-t-elle pu se retrouver dans une situation aussi dangereuse ?

2019 : divorce

"Selon mon ex, les problèmes ont commencé à l'école. Selon moi, c'était à cause du divorce", explique A. La mère de L. a fui l'Irak lorsqu'elle était enfant, peu après que la guerre ait éclaté. Elle s'est d'abord installée dans le Limbourg, avant de déménager à Bruxelles. C'est là que L. est née dix ans plus tard. Une enfant vive d'esprit, qui avait le don de faire sourire tout son entourage.

En 2019, A. et son ex-mari se sont séparés. Le divorce a duré des années, ce qui a poussé A. à demander l'aide de l'asbl Aprèstoe. "Nous accompagnons les femmes qui se retrouvent seules vers un nouveau chez-soi", explique la directrice Sarah Vanempten. L. allait à l'école près de la Porte de Hal à Bruxelles, mais à partir de l'âge de sept ans, elle est restée longtemps à la maison à cause de la crise du coronavirus. "Elle a alors développé une forte dépendance au GSM" raconte A. "Il était très difficile de savoir ce qu'elle faisait exactement dessus."

Les parents partageaient la garde. Pendant la semaine, L. restait chez son père, qui travaillait à l'extérieur. Elle était peu surveillée. Le week-end, elle était chez A., qui avait du mal à lui imposer des règles. "Si nous lui confisquions son GSM, elle





devenait agressive. Elle refusait même de respecter un programme avec les règles élémentaires : débarrasser son assiette, se coucher à une heure convenue. Finalement, elle ne voulait plus rester avec moi. Elle s'est enfuie et a menacé de se suicider. Nous l'avons donc laissée chez son père."

2023 : aide à la jeunesse

A. et son ex-mari ont cherché une aide psychologique avec l'aide d'Aprèstoe, mais sans succès. Partout, ils se sont heurtés à des listes d'attente. À l'école, les premiers signaux d'alarme ont retenti. L. a versé du sel dans la cafetière des enseignant·e·s, volé le cahier d'un professeur et publié des contenus inappropriés sur les réseaux sociaux.

Son dossier a alors été transmis aux Services d'Aide à la Jeunesse (SAJ), une forme volontaire d'aide aux jeunes en difficulté dans laquelle les conseiller·ère·s tentent de soutenir les parents et l'enfant dans le cadre d'un dialogue. Ils ont proposé d'admettre L. en pédopsychiatrie, mais son père a estimé que c'était aller trop loin. La relation avec le SAJ s'est enlisée en mai. En août, ils ont transmis son dossier au parquet de Bruxelles et au Service de la Protection de la Jeunesse (SPJ). Conformément à la procédure standard, le parquet a saisi un juge de la jeunesse.

Janvier 2024 : l'escalade

En l'espace d'un mois, la situation s'est rapidement détériorée. La jeune fille s'enfuyait constamment de l'école, obligeant la direction à appeler la police pour la retrouver. L'école a envoyé une lettre au SPJ : "L. est déprimée, elle s'automutile, elle est constamment en conflit avec ses parents", écrit l'équipe pédagogique. "Elle doit être hospitalisée de toute urgence." En février, L. a fait une première tentative de suicide. À partir de ce moment, ses deux parents ont plaidé en faveur d'une hospitalisation.

En avril, le juge de la jeunesse a demandé une admission dans le service de pédopsychiatrie de l'Hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola. Il s'agit de l'un des deux services psychiatriques francophones de Bruxelles pouvant accueillir des enfants de moins de 12 ans. Il faudrait toutefois attendre septembre pour qu'une place se libère pour L.

Pendant ce temps, la situation empirait. "Elle avait jeté une chaise sur le directeur de l'école. Elle ne pouvait plus rester là non plus", raconte A. Après que son père lui eut confisqué son GSM, elle a appelé la police depuis un autre téléphone et a menacé de se suicider. La police a dû se rendre sur place et emmener la fillette de 10 ans pour sa propre sécurité.

Novembre 2024 : première hospitalisation

L'hôpital Reine Fabiola ne trouvait pas non plus de solution pour L. Elle menaçait le personnel et s'enfuyait sans cesse. Au bout de deux mois, son traitement a été arrêté. Un transfert vers l'hôpital Saint-Jean, où se trouve l'autre service psychiatrique francophone pour jeunes enfants, n'était pas envisageable. "Ils savaient comment cela s'était passé à Reine Fabiola et craignaient que L. ne perturbe trop la dynamique du groupe", explique Vanempten d'Aprèstoe.

Deux mois plus tard, le juge de la jeunesse a convoqué une réunion d'urgence. La conclusion était claire : la jeune fille avait besoin d'une aide psycho-médicale urgente. Une hospitalisation forcée dans un service fermé était impossible. Pour cela, un psychiatre devait d'abord établir qu'il s'agissait d'un trouble, ce qui n'est pas possible chez les enfants de moins de 12 ans, explique Laura Demullier du parquet de Bruxelles. "De plus, une hospitalisation dans un service de soins intensifs n'était pas non plus une option. Un accord avec le SPF Santé publique stipule qu'une hospitalisation n'est possible qu'à partir de 12 ans." Le ministre de la Santé Frank Vandenbroucke (Vooruit) n'a pas répondu à notre demande de réaction.

Elle a finalement pu bénéficier d'une aide psychologique à domicile, mais celle-ci est restée limitée. La mère A. est retournée vivre chez son ex-mari dans l'espoir de mieux gérer la situation ensemble. "Contre son gré, car désormais, il y avait toujours quelqu'un pour la surveiller. Après qu'elle m'ait menacée avec un couteau, je suis repartie", raconte A.

À l'école aussi, la situation dégénérait. Fin mars 2025, elle a menacé de "tuer tout le monde". Les enseignant·e·s ont trouvé un couteau dans son sac à dos. La police est intervenue et l'a emmenée. Le juge de la jeunesse lui a interdit de rentrer chez elle.





Mars 2025 : l'hôpital

Il ne restait plus que des mauvaises solutions. L. a été transférée à l'hôpital Saint-Luc à Woluwe-Saint-Lambert pour une admission sociale. Il s'agit d'une mesure d'urgence que les juges de la jeunesse préfèrent éviter. L. allait y séjourner quatre mois et demi dans différents services, du service d'hématologie au service pédiatrique.

Les infirmier·ère·s devaient surveiller la fillette de 11 ans entre leurs tâches quotidiennes. Pour ce faire, l'hôpital n'a vu d'autre solution que de lui administrer de puissants médicaments, tels que le calmant Temesta ou les antipsychotiques Abilify et Zyprexa. Selon un email adressé au tribunal de la jeunesse, ceux-ci auraient "des effets néfastes à long terme" sur sa santé. Afin de préserver la tranquillité, les parents de L. n'étaient autorisés à lui rendre visite qu'une fois par semaine, pendant une heure. Car même s'ils n'avaient pas été déchus de leurs droits parentaux, les services de protection de la jeunesse pouvaient leur imposer des mesures de protection en cas de crise.

Malgré tout, L. continuait à fuguer. Au total, elle s'est enfuie au moins huit fois. Généralement le soir, elle revenait ensuite spontanément plus tard dans la nuit ou le lendemain matin. Ses parents n'étaient pas toujours tenus informés. "Une constante dans cette histoire. À chaque fois, ces parents n'étaient pas informés de ce qui arrivait à leur fille", explique Sarah Vanempten. Cela a suscité du ressentiment. D'autant plus qu'ils parvenaient souvent à la retrouver rapidement lorsqu'ils étaient prévenus.

2 mai 2025 : viol

Le 2 mai, L. s'est à nouveau enfuie. Cette fois-ci, pour un rendez-vous à la Porte de Hal avec un garçon de 17 ans qu'elle avait rencontré sur Snapchat. Avec un homme sans domicile fixe de 33 ans, il l'a violée dans un garage près de chez lui. La police l'a retrouvée plus tard, étourdie, dans un parc voisin.

Quelques jours plus tard, le procureur bruxellois Julien Moinil a fait part de son histoire à la presse. Il n'a cité aucun nom, mais a qualifié ce qui lui était arrivé de "violence institutionnelle" dans un communiqué de presse. Il avait ouvert une enquête pénale pour négligence coupable contre X. Ce nouvel exemple des dysfonctionnements de la justice n'a pas manqué son effet. Le procureur récemment nommé a reçu un large soutien, tout comme ses collègues inquiets des services de l'aide et de la protection de la jeunesse.

"Tout cela est bien beau, mais il ne nous a pas informés au préalable", déclare la mère A. "J'ai dû tout lire dans les journaux. Je ne savais pas qu'elle s'était enfuie à nouveau, je ne savais rien du viol." Son avocat Mike De Witte est plus direct : "Ils

avaient un enfant en difficulté, ils ont cherché de l'aide. Lorsque la justice prend le relais, les parents sont écartés. En soi, ce n'est pas un problème, si votre enfant est bien pris en charge. Mais il n'est tout de même pas normal de devoir lire dans le journal que votre fille de 11 ans a été violée ? Il n'est tout de même pas normal de ne pouvoir voir son enfant qu'une heure par semaine, alors qu'entre-temps il n'y a pas de surveillance permanente ?"

L. a pourtant dû rester à l'hôpital. Même après s'être enfuie une nouvelle fois et s'être rendue à la station de métro Porte de Hal. Là, elle a été victime d'un nouveau viol, probablement commis par les mêmes auteurs. "Nous avons transmis leurs noms à la police. À ma connaissance, ils ont été arrêtés pour être interrogés, puis relâchés", explique A. Le parquet de Bruxelles ne peut le confirmer, "l'enquête est toujours en cours".

12 août 2025 : sonnette d'alarme

Le 12 août, à 17h40, toutes les parties concernées ont reçu un email du médecin du service où L. séjournait. "Madame la Juge, permettez-moi de vous écrire à nouveau au sujet de la jeune fille qui séjourne ici depuis maintenant quatre mois. Comme vous le savez, la situation va de mal en pis. La durée de son séjour a un effet néfaste sur son bien-être et celui du personnel. Il nous est impossible de garantir sa sécurité. La seule option consiste à augmenter son traitement médicamenteux jusqu'à atteindre le niveau d'une camisole chimique. Nous ne voulons pas autoriser cela."

"Elle se frappait elle-même, jetait la vaisselle sur le personnel. Elle a attaqué un éducateur avec une fourchette. Tout cela alors qu'elle était sous forte médication", raconte Sarah Vanempten. Interrogé à ce sujet, l'hôpital n'a pas souhaité donner de détails sur le séjour de L. "Nous ne pouvons que regretter qu'il existe dans la Région bruxelloise un manque structurel de solutions pour ces enfants, ce qui oblige les juges de la jeunesse à les placer dans des institutions qui ne disposent pas du personnel adéquat pour les accompagner."

Le lendemain, désespérée, la famille s'est adressée elle-même à la presse.

14 août : hospitalisation forcée, quand même

Était-ce dû au regain d'attention médiatique ? À l'appel à l'aide lancé par l'hôpital ? Un peu moins d'un mois avant son douzième anniversaire, une place s'est finalement libérée pour L. dans un établissement psychiatrique pour enfants. Mais cela ne s'est pas fait sans heurts. La jeune fille a d'abord été emmenée à Uccle, mais après quelques jours, elle a dû quitter cette institution pour des "raisons administratives" et a été ramenée à Saint-Luc.



"Elle ne pouvait pas rester là-bas. L'accord entre le SPF Santé publique et l'établissement ne prévoit aucune assurance ni couverture financière pour les mineurs de moins de 12 ans", a déclaré le parquet. Finalement, L. a pu être transférée un jour plus tard dans un établissement à Mons. C'est là que L. a reçu son premier diagnostic : elle souffre de dépression.

Mardi dernier, L., désormais âgée de 12 ans, a pu réintégrer le programme de longue durée à Uccle. Elle pourra y rester au moins trois mois, avec possibilité de prolongation. Cette admission est un répit provisoire dans le calvaire que vit la famille. A. est toujours en mode survie : "Je ne dors pas, je ne mange pas. Est-ce que cela va durer quelques semaines ? Quelques mois ? Toute la vie ?"

Elle continue à penser à ce qui aurait pu être. À un moment donné, le juge a interdit à L. de quitter le pays. "Sinon, je serais déjà parti avec elle depuis longtemps. Retourner en Irak. Là-bas, ce qui s'est passé ici ne se serait jamais produit. Elle a besoin d'aide, et ici, on ne lui en a pas apporté."

Son avocat Mike De Witte acquiesce : "Je ne voudrais rien de plus que la convaincre du contraire, mais elle a probablement raison."





Politique de qualité : évaluation des objectifs 2025

Thème 1 : Qualité des services – amélioration des accompagnements individuels

Nous avons décidé d'axer l'amélioration de nos accompagnements sur deux thématiques qui touchent particulièrement notre public, à savoir le soutien à la parentalité et les violences conjugales et/ou intrafamiliales. Nous avons choisi de renforcer nos accompagnements grâce à l'utilisation de nouvelles ressources ; au développement de connaissances et pratiques communes par le biais de réunions thématiques en équipe, accompagnées d'un·e expert·e externe ou non ; ainsi qu'à des rencontres avec des services similaires ou complémentaires au nôtre.

L'objectif 2025 pour l'utilisation des nouvelles ressources était de rassembler, dans une bibliothèque interne, des documents et outils pertinents. Pour ce faire nous avons désigné une référente au sein de l'équipe. Elle a mis à jour nos ressources existantes et a étoffé notre bibliothèque avec de nouveaux apports théoriques et pratiques. Une liste des ressources a également été établie afin d'en faciliter l'accès. Ce travail de collecte, de sélection et de tri est un processus continu qui sera poursuivi et élargi à l'avenir.

L'objectif 2025 pour l'organisation des réunions thématiques avec les travailleur·euse·s sociaux·ales était d'organiser quatre réunions afin d'échanger sur des cas et/ou des méthodologies. Ces échanges de pratiques ont eu lieu. Le premier, en interne, s'est déroulé sous la forme d'un partage de réflexion et de pratiques entre collègues autour du thème du "soutien à la parentalité". Cette réflexion s'est poursuivie plus tard, lorsque nous avons accueilli la référente sur le soutien à la parentalité de la maison d'accueil Talita. Elle nous a présenté des méthodes et outils de travail utilisés au sein de leur service. Nous avons ensuite eu un troisième échange en interne sur la problématique des assuétudes avec un focus spécifique sur la place de l'enfant. Pour le dernier échange, nous avons accueilli un travailleur du SMES qui a réalisé une présentation sur le thème de la "santé mentale" et nous a présenté plusieurs outils qu'ils utilisent afin de travailler autour des événements traumatiques, d'explorer le parcours de vie et d'aider à la résilience.

L'objectif 2025 pour apprendre de services similaires et complémentaires était de réaliser deux visites de travail et d'échange dans des services semblables au nôtre. Ces visites ont bien été organisées. La première à la maison d'accueil Porte Ouverte, où deux membres de l'équipe ont pu découvrir de nouveaux outils pour travailler autour des violences intrafamiliales avec les enfants. Ces outils ont ensuite été présentés en réunion d'équipe. Une grande partie de l'équipe s'est également rendue au service de guidance à domicile Domino. Nous avons pu échanger sur les modes de fonctionnement de nos services et élaborer une réflexion sur les défis rencontrés au sein de nos ASBL.

Parallèlement à ces trois objectifs, notre équipe s'est également formée avec Prospective Jeunesse sur la thématique des assuétudes toujours avec un focus sur la question de la place des enfants et du soutien à la parentalité.



Les membres de notre équipe ont également continué à se former individuellement sur le thème du soutien à la parentalité avec les formations : "Colère des enfants : Comment s'en sortir?" ; "Intervision : Les enfants sans chez-soi" ; "15 outils pour développer l'estime de soi" (formation destinées aux professionnel·le·s de l'enfance/adolescence) ; "Eerste Hulp Bij Scheiding" ainsi que sur le thème des violences conjugales et intrafamiliales et de la résilience face à celles-ci grâce aux formations : "Formation aux questions de violences conjugales et intrafamiliales, module d'approfondissement : Accompagnement des victimes de violence" ; "Comment accompagner les victimes de violences conjugales et intrafamiliales" ; "Les auteurs : Quelques pistes pour comprendre et agir".

Les actions prévues en 2025 ont été réalisées. Ces initiatives ont renforcé les compétences de l'équipe et contribué à améliorer la qualité des accompagnements, en particulier sur l'objectif stratégique lié au soutien à la parentalité et aux situations de violence intrafamiliale mais plus largement également pour répondre aux besoins de l'équipe et des personnes que nous accompagnons.

Thème 2 : Personnel

La qualité des services fournis aux personnes accompagnées étant étroitement liée à la collaboration et à la communication au sein de l'équipe, nous avons souhaité renforcer celles-ci grâce à un coaching externe en communication et à l'élaboration de profils de fonction correspondant à la réalité du travail.

L'objectif 2025 pour l'amélioration de la communication était d'organiser trois séances de coaching. Cet objectif a été largement atteint et dépassé. Les cinq séances de coaching ont permis à l'équipe d'apprendre des techniques de communication et des méthodes de résolution de conflit qui ont renforcé la cohésion de l'équipe. Fin 2025, notre équipe a décidé de faire appel à un nouveau superviseur également formé au coaching en communication. *Pour 2026, nous avons donc décidé de poursuivre ce travail avec lui et d'organiser trois nouvelles demi-journées de supervision centrées sur la communication en nous adaptant aux besoins de l'équipe.*

L'objectif 2025 pour l'élaboration de profils de fonction était d'entamer la rédaction du profil de fonction "travailleur·euse psychosocial·e". Une réunion thématique a été organisée avec toute l'équipe sociale. Sur base d'un questionnaire, elles et ils ont pu mettre leurs idées en commun, celles-ci ont été rassemblées et triées dans une première ébauche de profil de fonction. La rédaction de la version finale est bien engagée et sa finalisation est prévue au premier semestre 2026.

Les actions prévues en 2025 ont bien été réalisées voire dépassées. Ces actions contribuent à une organisation plus solide et à une dynamique d'équipe renforcée.

Thème 3 : Partenariat – développer la coopération avec le secteur du logement

Les Agences Immobilières Sociales (AIS) représentant notre principale solution de logement pour les personnes que nous accompagnons, nous avons décidé de renforcer nos collaborations avec elles. Nous avons articulé ce renforcement autour de trois axes : l'identification d'AIS pertinentes, la conclusion de conventions de collaboration et l'orientation de personnes accompagnées vers ce type de logements.

L'objectif 2025 pour l'identification d'AIS pertinentes était d'établir une liste d'au moins deux AIS pertinentes. Fin 2025, nous avons identifié quatre AIS avec lesquelles des collaborations plus étroites sont possibles. L'objectif est donc atteint et dépassé.

L'objectif 2025 pour la conclusion de conventions de collaboration était d'engager les premiers contacts avec au moins une AIS. En 2025, nous avons eu des entrevues préliminaires avec deux des AIS pertinentes. *De plus, nous avons également pu signer deux conventions Art 36bis¹¹. Cet objectif n'était pas prévu dans notre politique de qualité initiale mais nous espérons signer une 3e convention en 2026.*

L'objectif 2025 pour l'orientation des personnes accompagnées vers ces logements était de pouvoir orienter aux moins deux familles vers des logements AIS. Cet objectif a lui aussi été largement dépassé. En effet, dix familles ont pu emménager dans des logements AIS en 2025.

Les objectifs liés au développement de la coopération avec le secteur du logement ont été largement atteints, voire dépassés. Ces avancées renforcent concrètement l'accès au logement pour les personnes accompagnées et posent une base solide pour la poursuite des orientations et collaborations en 2026.



¹¹ L'article 36 bis, introduit dans la réglementation bruxelloise du logement social, impose aux Sociétés Immobilières de Service Public (SISP) d'attribuer un quota de logements via des conventions pour le relogement de personnes sans abri.





Et plus encore...

Adhésions

- ASBL Fédération Bico depuis le 24/04/2018
- ASBL Iris depuis le 08/06/2018
- ASBL Baïta depuis le 01/03/2019
- ASBL Pelicano depuis le 01/12/2020
- ASBL Arc-en-Ciel depuis le 21/04/2023

Administration, collaborateur·trice·s, formations et concertations

Organe d'Administration

- Brigitte Houtman, administratrice
- Els Bruyninckx, administratrice
- Iram Chaudary, présidente
- Martine Van Heesvelde, administratrice
- Tom Van Vlierberghe, administrateur

Réuni le : 25/03/2025, 05/11/2025

Assemblée Générale

- Brigitte Houtman
- Els Bruyninckx
- Iram Chaudhary
- Martine Van Heesvelde
- Tom Van Vlierberghe

Réunie le : 25/03/2025

Collaborateur·trice·s

- Sarah Vanempten, directrice depuis le 01/11/2017
- Jolien Van Nieuwenhove, accompagnatrice psychosociale du 01/04/2019 au 17/10/2025
- Kate Ronse, accompagnatrice psychosociale depuis le 01/12/2020

- Laura Winderickx, accompagnatrice psychosociale depuis le 08/04/2021
- Lore Walravens, accompagnatrice psychosociale depuis le 01/07/2021
- Andrzej Matysiak, aide logistique depuis le 10/11/2021
- Nathalie Deroo, assistante administrative depuis le 11/01/2022
- Zoé Grosjean, accompagnatrice psychosociale depuis le 08/02/2022
- Ino Lubwa, accompagnatrice psychosociale depuis le 20/09/2022
- François Kabalisa, aide logistique depuis le 01/01/2023
- Lucie De Keersmaecker, accompagnatrice psychosociale depuis le 10/01/2023
- Amaury Charlet, accompagnateur psychosocial depuis le 06/11/2023
- Zoé-Joséphine Béterams, accompagnatrice psychosociale du 11/12/2023 au 06/05/2025
- Clara Alberti, accompagnatrice psychosociale du 11/06/2024 au 31/12/2025
- Victoria Baert, Data Protection Officer (Bru-Share) du 19/02/2025 au 14/05/2025
- Pierre Larue, Data Protection Officer (Bru-Share) depuis le 15/05/2025
- Lies Blancke, accompagnatrice psychosociale depuis le 25/06/2025
- Maëlys Ferré, accompagnatrice psychosociale depuis le 30/09/2025

Stagiaires

- Hanne Van Gysel : Bachelier Travail social – Hoogeschool Gent
 - Stage de 2^e année, du 25/02/2025 au 09/05/2025
 - Stage de 3^e année, du 30/09/2025 au 16/01/2026
- Cyril Masset : Bachelier Assistant en psychologie – Haute École Léonard de Vinci – Stage de 3^e année, du 15/09/2025 au 17/02/2026

Supervisions

- Centre Chapelle-aux-Champs – Philippe Kinoo : 21/01/2025
- Zoupitizoup – Nathalie Gilly : 25/02/2025, 13/03/2025, 25/03/2025, 24/04/2025, 15/07/2025
- Roland Pollefait : 23/09/2025, 04/11/2025, 16/12/2025





Intervisions

- AMA, Comment accompagner les victimes de violences conjugales et intrafamiliales : 23/04/2025, 03/06/2025, 02/09/2025, 17/10/2025
- Fédération Bico, Les enfants sans chez-soi : 28/04/2025
- SMES (groupe francophone) : 15/05/2025
- SMES (groupe néerlandophone) : 23/10/2025, 13/11/2025, 11/12/2025

Formations, participations et visites

- Formations
 - Cours de Néerlandais – CVO Lethas
 - Babbelut : Table de conversation Néerlandais – Huis van het Nederlands
 - Trouble de Stress Post-Traumatique et deuil compliqué – H4 Editions, online
 - Samenwerkingsgericht en systemisch werken met individuele cliënten en paren – UCLL
 - Accompagnement assuétude et prévention en promotion de la santé – Prospective jeunesse : 14/01/2025, 22/04/2025
 - Colère des enfants : Comment s'en sortir ? – Psychoéducation : 24/02/2025, en ligne
 - Formation aux questions de violences conjugales et intrafamiliales, module d'approfondissement: Accompagnement des victimes de violence – AMA: 10/03/2025
 - Droit et logement : Les dernières modifications du bail – RBDH : 27/03/2025
 - Prévention du stress vicariant et de la fatigue compassionnelle – AMA : 01-15/04/2025
 - Moment d'échange sur le stress vicariant – Personnel de direction – OXO : 03/06/2025
 - Prendre du recul face aux vécus traumatiques de nos patients – Psychoéducation : 28/07/2025 ; 01/08/2025, en ligne
 - 15 outils pour développer l'estime de soi – Psychoéducation : 28/07/2025, en ligne

- Recyclage du secouriste en milieu professionnel – Croix-Rouge de Belgique 20/08/2025 ; 08/10/2025
- Je développe des descriptions de fonction adaptées aux besoins de la structure – FeBI / Boutique de Gestion : 25/09/2025, 07/10/2025
- Bijscholing Bedrijfseerstehulp : Alcohol & drugs – Rode Kruis : 07/10/2025
- Les auteurs : Quelques pistes pour comprendre et agir – FLCPF, Colloque DPO 2025 : 06/11/2025
- Accompagnement des équipes dans le secteur du non-marchand : enjeux et défis. Diriger un service est aujourd'hui un challenge ! Pourquoi ? – Stics : 13/11/2025
- Sensibilisation au RGPD - Bru-Share: 18/11/2025
- Eerste Hulp Bij Scheiding – CAW, Studiedag : 28/11/2025
- Wegwijs in de Brusselse dak- en thuislozensector – Fédération Bico : 09/12/2025
- La nouvelle allocation d'accompagnement au relogement – SPRB Bruxelles Logement : 16/12/2025

• Participations

- Défense TFE UCLL Van onthaaltehuis naar tijdelijke bezetting : Ervaringen van vrouwen na de overgang van een onthaaltehuis naar tijdelijke bezetting : 23/01/2025
- Groupe consultatif Modulaire Woonprojecten – Saamo : 11/03/2025, 12/06/2025, 07/10/2025
- Séance d'information – Hobo : 07/02/2025
- Présentation Aprèstoe Haute École Defré : 28/03/2025
- Tussen de Soep en de Feiten : Wij parlons Brussels – Muntpunt : 01/04/2025
- Présentation des résultats du dénombrement 2024 – Bruss'help : 16/04/2025
- Bruggenbouwers : 02/12/2025
- Accompagnement TFE UCLL Wanneer een relatie geen thuis meer is : Partnergeweld en herstel binnen de ambulante werking van Aprèstoe vzw : 24/09/2025





- Semaine du secteur bruxellois de l'aide aux personnes sans abri :
 - Visites de : AMA, Bruss'help, Casa Hestia, DoucheFLUX – SOS Jeunes, Foyer George Motte, Home Baudouin, Huis van Vrede Puerto, Infirmiers de rue, Jac Brussel, Lhiving, New Samusocial – Step Forward, Pag-Asa, Les Petits Riens – Maison Parenté, Pierre d'Angle, Transit – SCMR Gate, Vivalis : 17/11/2025-27/11/2025
 - Matinée d'étude : Quel avenir pour les jeunes sans chez-soi ? – AMA : 28/11/2025
 - Présentation Aprèstoe Matinée Découverte Violences Intrafamiliales : comprendre, accompagner, orienter – ADDE : 15/12/2025
 - Entre absence de chez-soi et recherche de stabilité : Parcours de mal-logement chez les HsH et personnes trans* concerné-es par le travail du sexe et/ou la prostitution – Alias : 18/12/2025
- Visites d'Aprèstoe
 - Visite d'étudiant·e-s de l'UCLL : 16/10/2025
 - Visite dans le cadre de la semaine du secteur de l'aide aux personnes sans abri : 20/11/2025

Activités

- Permanence : 07/01/2025, 04/02/2025, 04/03/2025, 01/04/2025, 06/05/2025, 03/06/2025, 01/07/2025, 05/08/2025, 02/09/2025, 07/10/2025, 04/11/2025, 02/12/2025, 85 adultes
- Journée femmes Hobo : 27/03/2025, 1 adulte
- Journée Hobo : 14/06/2025, 21 adultes et 51 enfants
- Excursion Bobbejaanland : 06/09/2025, 51 adultes et 85 enfants
- Saint-Nicolas à Ketmet : 03/12/2025, 25 adultes et 42 enfants
- Goûter de fin d'année : 17/12/2025, 46 adultes et 69 enfants
- Nouvel An Hobo : 31/12/2025, 9 adultes et 11 enfants

Concertations

- Fédération Bico – Assemblée Générale : 22/04/2025, 12/12/2025
- Fédération Bico – Groupe de travail Services de guidance à domicile et Housing First – Direction : 27/05/2025, 10/09/2025, 04/11/2025
- Bru-Share – Assemblée Générale : 05/06/2025, 09/12/2025

Rencontres

- Porte Ouverte : 31/03/2025
- Madame Marie Cruysmans, députée – Parlement bruxellois : 08/04/2025
- Hobo : 11/03/2025
- AIS Jette : 09/04/2025
- Casa Legal : 25/04/2025
- Bruss'help – Art 36bis : 30/04/2025, 09/10/2025, 16/10/2025
- Le Foyer Schaerbeekoï (FSH) – Art 36bis : 10/07/2025, 09/09/2025
- AIS Hector Denis : 24/07/2025
- Madame Chantal Cooreman, Directrice du Service Requêtes et Affaires Sociales de la Maison de Sa Majesté le Roi : 18/09/2025
- AIS Uccle : 30/09/2025
- Domino : 08/10/2025
- Fédération Bico : 22/10/2025
- Vivalis – Aide aux justiciables : 06/11/2025
- Comensia : 19/12/2025

Dons et sponsors

- Masro Solutions

Soutien financier pour les personnes accompagnées

- BAPO Bruxelles Accueil-Porte Ouverte
- Lucia asbl
- Pelicano – Fondation Reine Paola
- Service Requêtes et Affaires Sociales de la Maison de Sa Majesté le Roi
- Stichting Edith Devriendt

Instances subsidiaires

- Commission Communautaire Commune de la Région de Bruxelles-Capitale
- Fonds Maribel Social
- FeBI





Réseau

Aprèstoe collabore avec un large réseau de services sociaux, d'institutions de soins et d'autres organisations afin d'orienter efficacement les personnes accompagnées vers l'aide la plus appropriée, adaptée à leurs besoins et à leurs demandes.

Nous croyons qu'une approche intégrée et un réseau étendu sont la clé des solutions durables. Il est également important de souligner que nous ne pouvons pas tout faire nous-mêmes et que notre mission consiste également à créer un réseau solide autour de la personne accompagnée, car un bon réseau est essentiel pour que les personnes puissent avancer par elles-mêmes et devenir réellement indépendantes.

Administratif

Caisses d'allocations familiales, CAPAC, Communes de la Région de Bruxelles-Capitale, Consulats et ambassades, CPAS (19 communes), CSC, FG TB, Mutuelles, ONEM

Budget / Endettement

Administrateur·trice·s de biens, Avocat·e·s, CAFA, CPAS de Bruxelles, CPAS de Jette, CPAS de Koekelberg, CPAS de Schaerbeek, Huissiers, La Maison de la Famille, Médiation de dettes Bruxelles Laïque, Les Petits Riens, Planning Familial Leman, SPF Finances

Ex-partenaire

Avocat·e·s, Cellule Emergency Victim Assistance (EVA) – PZ Polbru, Espace rencontre Bruxelles, Espace rencontre CAW Brussel, Espace rencontre La Maison de la Famille, Espace rencontre Le Patio, Police et inspecteur·trice·s de quartier, SECAL, Service de Santé Mentale Le Grès, Tribunal correctionnel, Tribunal de la famille, Tribunal de la jeunesse

Formation

Actiris, Atelier Groot Eiland, Bon, Bravo, Brusseleer, Bruxelles formation, CAW Brussel Hobo, La Chôm'hier, Collectif Alpha, Cours Alpha, CPAS (19 communes), CVO Lethas, EFP, EPFC, Groep Intro, Haute école Bruxelles-Brabant – HE2B, Huis van het Nederlands, InBrussel, Infor-Femmes, Lire et écrire, Maison de la famille de Saint-Josse-Ten-Noode, Missions Locales, Perspectives, UCLouvain Saint-Louis Bruxelles, VDAB, Via, Vokans, VUB Vrije Universiteit Brussel, Werkwinkel

Logement

AIS Baïta, AIS Comme chez Toi, AIS Forest, AIS Frédéric Ozanam, AIS Hector Denis, AIS IRIS, AIS Jette, AIS Logement pour tous, AIS Molenbeek-Saint-Jean, AIS Uccle, AIS Woluwe-Saint-Lambert, Armée du Salut, Brudomo, Bruxelles Logement, CIRÉ, CLTB, Comensia, Convivence, CPAS (19 communes), Entr'aide Saint Henri, FÉBUL, Le Fonds du Logement, Les Griottes, Lazare Belgique, Le Nouveau 150, La Poudrière, Les Petits Riens, Saamo, SIL – Service d'installation en logement (L'Ilot), Sociétés Immobilières de Service Public (19 communes), Solidarités Grands Froids, Les Tropiques, Union des Locataires Marollienne (ULM)

Quartier

Buddy, Club de jeunesse, Croix-Rouge de Belgique – aide alimentaire, Cultu-reghem, Den Teirling, Fondation Prince Laurent, La Maison des Femmes, Maison de quartier Bouillon de Cultures, Maison de quartier d'Helmet, Maison de quartier Pavillon, NOJAVELI, La Porte Verte, Les Restos du Coeur





Santé

Centre médical Euromed Laeken, Centre Médicis Woluwe-Saint-Pierre, Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS), Dental Clinic Tour & Taxis, Dentistes, DoucheFLUX, Free Clinic, Hôpitaux (19 communes), JV Care, Kind & Gezin, Kinésithérapeutes, Maison médicale Anderlecht, Maison médicale Anneessens, Maison Médicale Calendula, Maison médicale Canalsanté, Maison médicale Entr'Aide des Marolles, Maison médicale Evere, Maison médicale Le 35, Maison médicale Maritime, Maison médicale Medikuregem, Maison Médicale Mélysse, Maison médicale des Riches-Clares, Maison médicale Univers Santé, Maison médicale du Vieux Molenbeek, Médecins traitants, Mutuelles, ONE, Planning Familial de Berchem-Sainte-Agathe, Planning Familial des Marolles, Planning Familial du Midi

Soutien à la parentalité

Les Amis d'Aladdin, AMO CEMO, AMO Itinéraires, AMO Rythme, AMO Samarcande, Antenne scolaire de Woluwe-Saint-Lambert, L'Arbre de vie, AREA + Epsilon, Baboes, Bazar, Bru-Stars, Les Capelines, CASG Wolu Service, Centre de Guidance-ULB, Centre d'Orientation et d'Observation / Maison pour Jeunes Filles Uccle, Chez Bingo, Child Focus, CKG Sloeberneest, Comète, Crèche Folieke, Crèche Molenketjes, Crèche Elmer zuid, Écoles, EMA Equipes mobiles d'accompagnement, Espace parentalité Françoise Dolto, Le Fil, Happy Farm, Jeep, Jeunesse à Bruxelles, Kinderopvang in Brussel, Logopèdes, Mado Nord, Maison de Quartier Helmet, Maison des Enfants Pirouette, Minor Ndako, Nasci, O.K.Ou, ONE Laeken, Le Petit Vélo Jaune, PMS, Resonans, Ricochet, SAS Parenthèse, SAS Seuil, Sase Alternatives, Service d'accompagnement en accueil familial, Service de l'Aide à la Jeunesse, Service de la Protection de la Jeunesse, Service de Santé Mentale La Gerbe, Service de Santé Mentale Champ de la Couronne, Sesame, SOS Jeunes, Souffle de Vie, SRG Clair Matin, SRG Home Juliette Herman, Synapsi, Tonuso, TrACTtor, Vertrouwenscentrum kindermishandeling (VK), Zita

Soutien juridique

ADDE, Atelier des Droits Sociaux, Avocat-e-s, BJB, Bureau d'Aide aux Victimes de Jette, Bureau d'Aide aux Victimes de Koekelberg, Bureau d'Aide Juridique, Casa Legal, CAW Brussel, Centre d'expertise De Greef, Infor Jeunes, Objectif, Prison de Haren, Prison de Saint-Gilles, Service Droits des Jeunes, Setis, SIREAS

Soutien psychologique

Bru-Stars, CAW Brussel, Centre Ados, Centre Chapelle-aux-Champs, Centre de Guidance d'Ixelles, Centre de Guidance-ULB, Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles Bruxelles, CHU Saint-Pierre Equipe Mobile, CHU Brugmann Service de Psychiatrie, CHU Brugmann Service de Psychiatrie – Hôpital de jour Paul Sivadon, CPVCF, CRA L'Etoile Polaire, CSP Le Lien, Cellule Emergency Victim Assistance (EVA) – PZ Polbru, Entr'aide des Marolles, Free Clinic, Hermès +, Hôpital Erasme, Mado Nord, Maison Médicale du Béguinage, Maison Médicale Cureghem, Minor-Ndako, Oasis Belgium, Parents en deuil, Planning Familial de la Senne, PSC Elsenne, Psybru, Psychologues et psychiatres, La Ramée, Rivage – Den Zaet, Sans Souci, Le SAS, Service de Santé Mentale Antonin Artaud, Service de Santé Mentale Champs de la Couronne, Service de Santé Mentale La Gerbe, Service de Santé Mentale de Saint-Gilles, Sesame, Solentra, SOS Enfants, SOS Viol, TrACTtor

Temps libre

Arc-en-Ciel, CAW Brussel Hobo, Femma, Les Gazelles de Bruxelles, Gym Equilibre, Iedereen Verdient Vakantie, Judo Royal Crossing Club Schaerbeek, Maison des femmes LES Molenbeek, Racing Club de Schaerbeek, Singa, Waka-up

Travail

Actiris, Atelier Groot Eiland, Bataclan, CAW Brussel Hobo, CPAS (19 communes), FGTB, IDEWE, Médiateur Emploi Laeken, Missions Locales, Service Alpha-Emploi, Vokans

Vacances

Action Sport, Arc-en-Ciel, Buurtsport, Cemôme, Cifa, Don Bosco, Gym Equilibre, IBO De Puzzel, Iedereen Verdient Vakantie, Latitude Jeunes, Maison de quartier d'Helmet, Mes-Tissages, Plaines de vacances de Molenbeek, Service Jeunesse de Bruxelles, VGC Speelpleinen, VGC Sportdienst, VGC Uitleendienst





Annexe

Relevé mensuel du nombre de dossiers actifs chez Aprèstoe

Mois	Conventions d'accompagnement	Dossiers pondérés
Janvier	84	95
Février	81	76,5
Mars	82	80
Avril	80	75
Mai	81	79,5
Juin	81	77,5
Juillet	81	81,5
Août	80	77
Septembre	78	87
Octobre	80	85
Novembre	80	76
Décembre	79	83,5
Moyenne annuelle	81	81





Aprèstoe ASBL
Rue du Boulet, 24/2
1000 Bruxelles
02 345 09 35

info@aprestoe.be

www.aprestoe.be

BE26 3630 8081 9329

Numéro d'entreprise : 0562 717 289
Numéro agrément COCOM : CSAD/GAD/012
RPM Bruxelles

Editeur responsable :

Sarah Vanempten

Mise en page :

Nathalie Deroo

Avec le soutien de



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE